

Bilan de législature

2010–2013

Table des matières

Introduction du Conseil d'Etat	2
Le bilan	8
Economie et croissance	10
Formation et recherche	12
Social et santé	14
Transports, environnement et territoire	17
Bilan financier	22
Conclusion	30
Feuille de route du Conseil d'Etat - Situation à fin janvier 2013	34

Introduction du Conseil d'Etat

« Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire. »

Georges Clemenceau

Sur la voie du changement

C'est dans un contexte difficile, avec un canton de Neuchâtel frappé par une importante crise économique, que s'est inscrit il y a quatre ans le Programme de législature du Conseil d'Etat. Quatre années durant lesquelles le gouvernement cantonal a dû gérer aussi une importante crise de ses institutions.

Quatre années rythmées par de nombreux chamboulements, quatre années chahutées, mais quatre années qui ont envers et contre tout porté de nombreux fruits, avec un grand nombre de projets initiés et menés à terme comme vous pourrez le constater à la lecture de ce Bilan de législature.

Durant ces quatre années, le Conseil d'Etat a écouté et entendu. Il a cherché à aller à la rencontre de l'autre, des partenaires, de la population. Il a cherché à accompagner et à convaincre de la nécessité d'une transformation de notre canton. Avec la volonté de renforcer la cohésion cantonale, et cela d'autant plus encore après le résultat de la votation cantonale

du 23 septembre 2012 sur le RER neuchâtelois. Car la cohésion et la solidarité sont des valeurs fondamentales que notre canton doit continuer à cultiver. Elles sont même la force principale qui lui permettra d'aller de l'avant et d'affronter les défis qui l'attendent.

De nombreux efforts ont dû être consentis et il faudra en consentir de nombreux autres pour aller plus loin encore.

Notre canton est donc sur la voie du redressement et du changement. Les budgets et comptes de ces dernières années en témoignent. Grâce à une politique rigoureuse.

Un canton qui a du potentiel

Et tout cela, ces efforts, ces sacrifices parfois aussi, notre canton le vaut bien car son potentiel est remarquable. A plus d'un titre !

D'une part, sa situation géographique de véritable trait d'union dans l'espace Rhin – Rhône, respectivement entre la Suisse et la France, lui confère un rôle stratégique et lui ouvre de belles possibilités de développement. De même, ses richesses naturelles et culturelles en font un territoire privilégié, agréable et attractif.

D'autre part, notre canton s'est forgé une longue tradition de compétences technologiques, basée sur l'industrie, mais aussi sur la qualité de la formation. Avec ses écoles et ses centres de recherche, notre canton se positionne aux avant-postes dans la société du savoir.

Certains chiffres sont d'ailleurs révélateurs du dynamisme de la région. Deuxième canton suisse à créer de nouvelles entreprises avec une hausse de 11,5% en 2012, Neuchâtel enregistre également une augmentation de 4.500 nouveaux emplois créés en quatre ans!

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est véritablement attelé à prendre le destin du canton en

main ! Tout au long de ces quatre années, il s'y est employé avec conviction en initiant de vastes chantiers et d'importantes réformes. En anticipant, en agissant, en transformant. En croyant avec force en notre canton et en ses possibilités de se développer, d'améliorer la qualité de la vie et le tissu économique de la région.

Une réforme fiscale intelligente

Concrètement, l'action gouvernementale a porté sur quatre axes : Economie et croissance ; Formation et recherche ; Social et santé ; Transports, environnement et territoire.

Sur le plan fiscal tout d'abord, les réformes tant attendues se sont réalisées. Le défi était de taille ! Baissée en 2011, la fiscalité des entreprises produit déjà des effets positifs depuis sa mise en œuvre. Neuchâtel est en outre le seul canton suisse à bénéficier d'une fiscalité euro-compatible. Et aujourd'hui comme promis, la fiscalité des personnes physiques suit le même mouvement de baisse. Notre canton est donc devenu attractif pour les entreprises et, simultanément, il a allégé les charges qui pèsent sur les familles et la classe moyenne.

Au chapitre du développement économique, le maintien et la création d'emplois sont restés l'objectif principal du gouvernement cantonal. Une autre priorité de cette législature s'est traduite par le développement de conditions-cadres favorables à l'entrepreneuriat, concrétisés par la mise en œuvre de la politique régionale fédérale et un soutien apporté à de nombreuses initiatives porteuses de valeur ajoutée.

Microcity est né, vive Microcity!

En matière de formation et de recherche, Microcity est sorti de terre. Ce bâtiment de la microtechnique ouvrira ses portes dès la rentrée académique 2013 et sa construction constitue une étape capitale pour le développement du pôle de la microtechnique nationale et internationale à Neuchâtel.

L'école neuchâteloise a vu aussi des changements significatifs avec la mise en place d'HarmoS, l'introduction des cercles scolaires et la réforme des structures de l'école obligatoire, sans oublier la rénovation des filières au cycle 3 et l'introduction de l'apprentissage de l'allemand par immersion dès quatre ans ou encore le renforcement de la pédagogie spécialisée.

En outre, pour promouvoir la formation professionnelle et favoriser le passage vers la vie active, pas moins de 200 nouvelles places d'apprentissage ont été créées, des filières ES techniques ont été déplacées au Locle et les bâtiments du CPLN et du CPMB sont en voie de rénovation. Enfin, l'insertion professionnelle a été encouragée notamment avec le projet de case management pour les jeunes de moins de 30 ans.

Améliorer la politique sociale

La recherche de solutions pour améliorer la politique sociale a largement occupé aussi le Conseil d'Etat. Le canton de Neuchâtel fait en effet face à un

taux élevé de personnes dépendantes de l'aide sociale. Pourtant, malgré un contexte financier peu propice, de nombreuses réformes et évolutions ont vu le jour durant cette législature. Citons ici notamment l'élaboration d'une liste de près de 30 mesures visant à améliorer la situation de l'aide sociale, la révision de l'actuelle loi cantonale sur les bourses d'études et de formation et le lancement de deux projets importants pour réduire le recours à l'aide matérielle: les entreprises sociales et les prestations complémentaires pour les familles.

Enfants et personnes âgées ont eux aussi été au centre des préoccupations du gouvernement cantonal. Ainsi, l'introduction de la loi sur les structures d'accueil des enfants a généré une augmentation des nombreuses places d'accueil depuis son introduction début 2012. La planification médico-sociale pour personnes âgées a également abouti durant cette législature, sans oublier l'introduction de la loi sur le financement des établissements médico-sociaux.

La santé, avec le vaste chantier de la réorganisation hospitalière, a occupé aussi une place prépondérante. Dans ce sens, le Conseil d'Etat a mis sur pied des Etats généraux de la santé au début de la législature. Après plusieurs mois de travaux, un consensus politique a été trouvé et le plan stratégique présentant les options stratégiques à l'horizon 2017 de l'Hôpital neuchâtelois (HNE) a été accepté. La réforme hospitalière restera une priorité durant ces prochaines années.

Accent sur la mobilité

En matière de transports, d'environnement et de territoire, les projets ont été nombreux. Au chapitre de la mobilité tout d'abord, le Conseil d'Etat salue la reconnaissance par les Chambres fédérales de la H20 comme axe d'importance nationale, un projet OFROU-compatible puisqu'il est définitif et exécutoire grâce aux travaux menés par le Canton.

Le gouvernement cantonal se réjouit aussi de la fusion aboutie des entreprises de transports TN et TRN.

Mais cette législature aura également été marquée par le refus, le 23 septembre 2012, du projet de RER neuchâtelois. Dès le lendemain de la votation, le Conseil d'Etat, avec l'ensemble des acteurs neuchâtelois, a montré sa détermination à trouver des solutions en termes de mobilité, afin d'assurer le développement du canton. Car il s'agira bien durant la prochaine législature de tout mettre en œuvre pour améliorer le réseau des transports neuchâtelois.

La politique énergétique a elle aussi été au cœur des préoccupations du Conseil d'Etat durant ces quatre années, l'objectif étant d'augmenter l'indépendance du canton et de développer de nouvelles sources d'approvisionnement en énergie. La nouvelle mouture de la loi sur l'énergie, acceptée par le Grand Conseil en 2011 et en vigueur depuis le 1er janvier 2013, doit permettre de tendre vers une société à 2.000 watts. A relever encore la finalisation du nouveau concept éolien cantonal.

Sur les plans territorial et environnemental, le plan directeur cantonal a été approuvé en 2012.

En 2012 toujours, la loi sur les constructions a été revue avec la volonté de réduire la durée des procédures d'octroi des permis de construire, ce qui a permis au canton de redevenir compétitif en la matière.

Le maintien des infrastructures à un niveau compétitif a également été une priorité du Conseil d'Etat. Ainsi, durant cette législature, de nombreuses constructions et réfections d'ouvrages d'art ont été menées, dont notamment le tunnel de Serrières, dernier chaînon manquant de l'autoroute A5, qui sera inauguré l'an prochain, ainsi que le lancement des travaux du très attendu tunnel du Bois des Rutelins au Val-de-Travers, qui sera ouvert à l'été 2014.

Et n'oublions pas l'introduction de la taxe sur les déchets, qui a largement contribué à instaurer un réflexe écologique citoyen.

Importantes réformes des institutions

Cette législature a par ailleurs poursuivi la réforme des institutions avec deux nouvelles fusions de communes, dont celle de 15 communes du Val-de-Ruz. Ce processus a modifié profondément le paysage communal de notre canton, qui regroupe désormais 37 communes en lieu et place de 53 depuis le 1er janvier 2013.

A relever aussi la refonte complète de l'organisation judiciaire neuchâteloise et la décision d'implanter un Nouvel Hôtel judiciaire à La Chaux-de-Fonds.

Cette législature aura aussi été marquée par la révision de l'organisation du Parlement neuchâtelois, visant à rééquilibrer les rapports entre législatif et exécutif et à améliorer le fonctionnement du Grand Conseil. Dès la prochaine législature, le Grand Conseil sera ainsi indépendant du Conseil d'Etat d'un point de vue juridique, administratif et fonctionnel, doté notamment d'un secrétariat détaché de la chancellerie d'Etat et au bénéfice d'une autonomie financière.

Enfin, cette législature a été celle de la finalisation de l'intégration des polices des villes au sein d'une seule police neuchâteloise, avec celle de la Ville de Neuchâtel dès le 1er janvier 2014.

Redressement des finances et réforme de l'Etat

Parmi les nombreux projets qui ont largement contribué à améliorer les finances de l'Etat durant cette législature, la réforme de la fiscalité des entreprises occupe la première place. Mais si le Conseil d'Etat se réjouit des effets positifs produits par cette révision, il s'inquiète des départs, chaque année, de contribuables neuchâtelois vers d'autres cantons. Pour contrer cette tendance, le gouvernement cantonal parie sur la révision de la fiscalité des personnes physiques introduite par paliers au début de cette année. Elle est un facteur supplémentaire qui doit inciter les contribuables à rester dans notre canton.

Si les comptes de ces dernières années présentent de meilleurs résultats, c'est aussi grâce à une politique rigoureuse de stabilisation des charges initiée par l'introduction des mécanismes de frein aux dépenses, fruits de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil et plébiscités par la population neuchâtoise en 2005. Le gouvernement cantonal souhaite emprunter la voie de la continuité en matière de gestion des finances publiques.

Au début de cette législature, en présentant son rapport sur le redressement des finances et la réforme de l'Etat, le Conseil d'Etat a par ailleurs affirmé sa volonté de développer des nouveaux moyens de gestion et de pilotage. Il a ainsi décidé de mettre en place un nouvel outil de conduite financière permettant d'inscrire les mesures de redressement et les choix politiques : la planification financière roulante (PFR). Son souhait est que la PFR s'impose comme outil indispensable pour orienter les choix politiques et de poursuivre l'objectif de redressement des finances.

La réforme de l'Etat passera aussi par une réforme de l'administration grâce à l'introduction d'une conduite par objectifs et prestations (COP). Il s'agira de mettre en place une gestion plus responsable des entités étatiques avec un pilotage politique orienté sur les prestations. Elle doit permettre d'accroître la motivation des responsables de la gestion des entités et d'atteindre une amélioration globale des prestations ainsi qu'une réduction des charges. Cette réforme constitue un profond changement, tant pour l'administration que pour les autorités, et nécessitera du temps.

Autre volet important du redressement des finances, la réforme de la gouvernance des partenariats, dont la volonté a été réaffirmée par le Conseil d'Etat lors de la présentation au Grand Conseil de son rapport sur les mesures pérennes. Durant ces quatre ans, le Conseil d'Etat a ainsi entamé une révision de la gouvernance des partenariats avec les nombreuses institutions paraétatiques et associations, mu par la volonté de mieux maîtriser l'octroi de subventions qui représentent désormais la moitié des dépenses de l'Etat. Dans ce sens, le Conseil d'Etat présentera un rapport courant 2013, qui doit donner les outils et moyens de mieux maîtriser l'évolution des charges de transfert.

Fruits d'une politique rigoureuse

Aujourd'hui, à l'heure du bilan de ces quatre années, force est de constater que de nombreux projets ont été menés à terme et que le redressement des finances est initié avec une bonne maîtrise de charges. Pour autant, les efforts devront être poursuivis durant la prochaine législature.

Ces fruits sont ceux d'une politique progressivement plus rigoureuse, au centre de laquelle le Conseil d'Etat a voulu placer le dialogue, l'écoute et la concertation. Car cette législature a aussi été celle de rencontres multipliées avec les partenaires politiques, économiques et sociaux. Avec en ligne de mire une volonté partagée par tous et encouragée par le Conseil d'Etat : celle de renforcer la cohésion cantonale.

La cohésion cantonale et la poursuite du redressement des finances constitueront ainsi les axes principaux de la nouvelle législature à venir.

Le canton de Neuchâtel a toutes les ressources pour rebondir et trouver des voies nouvelles pour son avenir.

■ Le bilan

Le bilan

Le développement économique, social et environnemental pour les générations futures

Tout au long de la présente législature, le Conseil d'Etat s'est attelé à œuvrer pour un développement harmonieux des trois piliers que sont les rôles économique, social et environnemental de l'Etat.

Quatre priorités ont ainsi été fixées par le Conseil d'Etat dans son Programme de législature afin d'amener le canton de Neuchâtel sur la voie du succès dans un esprit de durabilité. Ces priorités étaient les suivantes :

- 1. Economie et croissance**
- 2. Formation et recherche**
- 3. Social et santé**
- 4. Transports, environnement et territoire**

Force est de constater aujourd'hui que de nombreux projets ont été menés à bien et qu'en l'espace de quatre années, le paysage cantonal s'est transformé pour mieux répondre aux défis auxquels doivent faire face les collectivités.

1. ÉCONOMIE ET CROISSANCE

Promotion de l'esprit d'entreprise

Le développement de conditions-cadres favorables à l'entreprenariat a été l'une des pierres angulaires de la présente législature. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a concrétisé la mise en œuvre de la politique régionale fédérale et le soutien à de nombreuses initiatives créatrices de valeur ajoutée, qui ont été confirmés par l'appui conjoint et quasi unanime de la Confédération et du Grand Conseil neuchâtelois au Programme 2012-2015. Par ailleurs, le service de l'économie (NECO) est devenu le répondant en matière d'appui aux projets de création et de développement d'entreprises dans le canton. Cette porte d'entrée unique facilite l'accès des entrepreneurs aux prestations délivrées par l'ensemble de l'administration et la notion « d'approche client » est privilégiée.

La volonté du Conseil d'Etat a aussi été de créer et capter la richesse économique, renforcer la compétitivité de notre tissu économique cantonal et promouvoir la place économique neuchâteloise. Et c'est dans ce cadre qu'il a élaboré la nouvelle loi sur l'appui au développement économique (LADE).

Des salaires décents

Tout au long de cette législature, deux objectifs ont été poursuivis par le Conseil d'Etat, à savoir favoriser le dialogue entre partenaires sociaux et répondre

aux problématiques posées par le marché du travail. Plusieurs exemples démontrent qu'une réelle volonté de défense de la responsabilité sociale des entreprises a été mise en place. Les discussions ayant mené à la signature historique d'une convention collective de travail dans le secteur de la vente du commerce de détail entre syndicats et représentants de la branche constituent un signe encourageant et d'autres devraient suivre. L'acceptation par le peuple neuchâtelois d'ancrer le principe du salaire minimum cantonal dans la Constitution a conduit à la mise sur pied d'une commission extra-parlementaire dans ce sens et les discussions se poursuivent actuellement entre représentants d'associations faïtières et partis politiques sous la houlette du Conseil d'Etat.

Maintenir et créer des postes de travail, un objectif prioritaire

En matière d'emploi, le maintien et la création de postes de travail sont restés naturellement un objectif prioritaire du gouvernement durant cette législature. Pour preuve notamment, les efforts déployés avec succès pour maintenir l'activité de la raffinerie de Cressier et la sauvegarde de plus de 250 emplois.

A noter aussi qu'avec plus de 4.500 emplois supplémentaires par rapport à la fin de la législature précédente, le bilan du nombre de création d'emplois dans le canton est positif. Mais cela ne doit cependant pas faire oublier l'écart entre

l'offre et la demande d'emploi, le canton de Neuchâtel souffrant toujours d'un taux de chômage supérieur à la moyenne des cantons suisses (voir rapport 12.004). Parallèlement, le marché de l'emploi a connu les soubresauts de la crise économique et financière et subit aujourd'hui encore des difficultés en lien avec la cherté du franc suisse notamment.

Une fiscalité attractive et équitable

Cette législature a été celle aussi de la mise en place en 2011 de la réforme de la fiscalité des entreprises, une réforme ambitieuse lancée par le Conseil d'Etat, qui a été prise d'ailleurs comme modèle par certains grands cantons tels que Genève et Zurich. Voilà qui démontre bien que la nouvelle philosophie en matière fiscale des entreprises du canton est intéressante. Le canton de Neuchâtel deviendra ainsi d'ici 2016 l'un des territoires les plus attractifs fiscalement dans le monde en ce qui concerne l'imposition des bénéfices des entreprises et celle sur le capital des holdings.

Cette réforme permet de jeter les bases d'une fiscalité plus lisible, plus transparente et plus équitable puisqu'elle fixe un taux unique pour toute société sise dans le canton, qu'elle soit locale ou étrangère. Son «euro-compatibilité» dans le contexte de pressions que notre pays subit au milieu d'une Europe en guerre contre la concurrence fiscale – crise des finances publiques oblige –, en fait un exemple.

Et les premiers résultats ne se sont d'ailleurs pas faits attendre puisqu'en l'espace d'un an et demi, les recettes fiscales provenant des personnes morales ont pris l'ascenseur, de même que le nombre de nouvelles holdings inscrites au registre du commerce. Les effets se traduisent en outre déjà dans les comptes de l'Etat.

La Conseil d'Etat se réjouit aussi que la réforme portant sur la fiscalité des personnes physiques, axée sur la classe moyenne et les familles, a également été acceptée par le Grand Conseil. Elle est entrée en vigueur progressivement depuis ce début d'année 2013. La volonté du Conseil d'Etat est ainsi de réduire, voire de mettre un terme au départ de certains contribuables, mais également de rajeunir notre population et de créer de nouvelles compétences et forces de travail.

Un canton industriel qui se diversifie

Le canton de Neuchâtel se caractérise par des compétences exceptionnelles dans les microtechniques, dont l'horlogerie est le fer de lance, avec des savoir-faire mondialement reconnus. Le renforcement de ces compétences traditionnelles et plus récentes reste une priorité pour le gouvernement. Et c'est dans cette optique qu'il a concentré sa stratégie de promotion et de développement sur 11 domaines d'activités stratégiques (DAS), dont le med-tech et les cleantech, qui doivent permettre de valoriser nos potentiels sur des marchés porteurs et ainsi renforcer nos chaînes de valeur ajoutée. Depuis 2010, grâce

à l'action de la promotion économique, plus de 30 sociétés appartenant aux DAS ont été implantées dans le canton.

Des emplois accessibles et des formations répondant aux besoins de l'économie

Afin d'assurer une meilleure adéquation entre les besoins en ressources humaines des entreprises neuchâteloises et le profil des personnes en recherche d'emploi, le Conseil d'Etat a repensé la stratégie de réinsertion des demandeurs d'emplois afin de mieux coller à la réalité du terrain.

Avec un office régional de placement cantonal (ORP), qui se décline en plusieurs branches répondant chacune à des besoins particuliers (secteur profiling et placement, secteur appui et secteur formation), ainsi que la création de ProEntreprises, un nouveau service de l'ORP pour la recherche et la sélection de personnel, le Conseil d'Etat a souhaité permettre la réinsertion des demandeurs d'emplois sur le marché du travail la plus rapide et durable possible.

De plus, une réorganisation des mesures du marché du travail (MMT) pour privilégier une approche de réinsertion professionnelle et socio-professionnelle plutôt que d'occupation a été initiée. La dizaine de programmes d'emplois temporaires doit adapter la palette des activités proposées afin d'être en lien avec les besoins du marché du travail. L'ouverture d'ateliers dans le domaine de l'horlogerie ou de la mécanique doit répondre à cette volonté.

Une économie de proximité : tourisme et métiers de la terre

Qui dit conditions-cadres attractives, dit aussi promotion de la région et de sa qualité de l'accueil. Dans le cadre de la création de Jura & Trois-Lacs (J3L), société marketing destinée à la promotion touristique régionale, le Conseil d'Etat a voulu redéfinir les rôles de chacun des acteurs cantonaux issus du monde du tourisme. La direction stratégique choisie oblige les offices du tourisme cantonaux à une réorganisation de leur travail. En simplifiant les rôles des acteurs et des missions du tourisme, la nouvelle loi sur le tourisme (L'Tour) qui sera soumise au Grand Conseil à la fin de la présente législature, donne des garanties quant à la qualité de l'offre touristique, de l'accueil, de la promotion et du confort de l'hôte ainsi que quant au financement.

Malgré sa petite taille dans notre canton, l'apport du monde rural est indispensable. C'est dans ce contexte que le Conseil d'Etat a tenu à consolider le site de Cernier comme pôle du secteur primaire. Ce dernier se veut un renforcement des interfaces entre ville et campagne, dimensions culture et nature, situé au centre de l'agglomération cantonale. Malgré deux exercices difficiles et un plan d'investissement revu à la baisse, la branche agricole a pu bénéficier d'un accompagnement de l'Etat dans le cadre des mutations en cours dans la profession.

2. FORMATION ET RECHERCHE

L'éducation et la formation sont deux des missions premières et fondamentales de l'Etat. Conscient que la richesse et le rayonnement d'une communauté repose sur les femmes et les hommes qui la constituent, sur leur personnalité et sur l'éducation qu'ils ont reçue, le Conseil d'Etat, malgré une situation financière cantonale délicate, n'a pas hésité à investir dans ces missions pour les rendre toujours plus performantes et compétitives sur le plan national et international.

Favoriser les synergies entre tous les degrés de l'école obligatoire et post-obligatoire

De nombreux projets ont favorisé les synergies, dont notamment la mise en place d'HarmoS. Ce système harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementait déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

Toujours dans une logique de synergie, mais à l'échelle cantonale, l'introduction des cercles scolaires concrétise la régionalisation de l'école obligatoire. Chacun des cercles étant placé sous une direction unique, qui gère les tâches de proximité, comme le suivi des élèves ou l'organisation des classes.

Afin de favoriser cette fois-ci des synergies verticales, et placer ainsi la gestion administrative du postobligatoire sous une direction unique, le Conseil d'Etat a fusionné avec succès les services des hautes écoles, de l'orientation et de la formation professionnelle.

Rechercher l'excellence à l'école

En visant l'excellence à l'école, le Conseil d'Etat a souhaité introduire de multiples réformes qui permettront aux jeunes Neuchâtelois et Neuchâteloises d'être toujours mieux formés et orientés. Le Conseil d'Etat a mené dans ce sens une importante réforme des filières du cycle 3, qui a été très largement soutenue par le Grand Conseil. Le système des trois filières du secondaire (niveaux pré-gymnasial, moderne et pré-professionnel) disparaîtra donc au profit de filières par niveaux pour mieux cerner le profil et valoriser les compétences de l'élève.

Dans sa recherche continue de l'excellence, le Conseil d'Etat a également souhaité mettre l'accent sur l'apprentissage des langues. Il a notamment introduit l'apprentissage de l'allemand par immersion dès l'âge de quatre ans et propose également l'apprentissage du chinois à certains lycéens. En outre, il a proposé un rapport, soutenu par le Grand Conseil, visant à faire passer de 89% à 95% le pourcentage de titulaires au bénéfice d'un titre de niveau secondaire 2.

Un important travail a également été mené sur le terrain du redoublement afin de le prévenir, par le renforcement des cours d'appui, et de l'éviter grâce

à des mesures de remédiations. La question de la qualité de l'enseignement est encore ouverte et il s'agira dans les prochaines années d'élaborer un concept global permettant aux élèves et aux enseignants d'évoluer dans une boucle d'amélioration continue de l'enseignement.

Promouvoir la formation professionnelle afin de favoriser le passage vers la vie active

Durant cette législature, le Conseil d'Etat a souhaité mettre l'accent sur la formation professionnelle afin de favoriser le passage vers la vie active. L'avantage de la formation professionnelle réside dans la possibilité d'obtenir un diplôme (CFC ou/et maturité professionnelle) mais surtout d'apprendre un métier. Ces deux éléments cumulés sont à coup sûr une excellente assurance contre le chômage.

Même si le Conseil d'Etat peut se targuer d'avoir développé environ 200 nouvelles places d'apprentissage durant ces quatre années, force est de constater que le chemin à accomplir pour orienter les Neuchâtelois vers la formation professionnelle est encore long. Pour de nombreux parents, faire un apprentissage est encore considéré à tort comme un échec scolaire. Alors que la maturité professionnelle ouvre une voie royale vers les hautes écoles, et même vers les Universités et les EPF pour ceux qui s'essayent à la passerelle DUBS, les jeunes s'orientant vers l'apprentissage ne sont

pas encore assez nombreux. A l'avenir, les efforts de communication et d'information dans ce sens seront poursuivis, qui s'inscriront notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions pour l'avenir de la formation professionnelle, en partenariat avec les milieux économiques.

Favoriser l'insertion et renforcer la prise en compte des différences

Conscient que la richesse d'une société se mesure à la détresse de ses citoyens les plus fragiles, le Conseil d'Etat a souhaité mettre un accent particulier sur l'insertion professionnelle des jeunes et sur l'intégration des enfants et des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers.

En matière d'insertion professionnelle, le projet de case management, soutenu par la Confédération, a été plébiscité par le législatif cantonal. Grâce au fonds pour la formation et l'intégration des jeunes de moins de 30 ans, plus de cent jeunes ont pu profiter de mesures d'accompagnement pour obtenir une certification, décrocher un emploi et ainsi sortir de l'aide sociale. En outre, une classe a été ouverte à Préfargier pour les enfants qui y sont hospitalisés afin qu'ils puissent à tout moment réintégrer l'école ordinaire.

En ce qui concerne l'intégration des enfants et des jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers, la ratification du concordat sur la pédagogie spécialisée constitue un changement de paradigme fondamental. C'est ainsi que toutes les mesures

de pédagogie spécialisée (qui ne touchent pas au domaine médical) feront désormais partie intégrante du mandat d'éducation. On passe ainsi de la logique d'une assurance (examen axé sur le déficit en vue de déterminer la prise en charge par l'assurance) à celle d'un système d'éducation et de soutien (définition des mesures de soutien et d'encadrement à mettre en œuvre pour assurer à l'enfant ou au jeune un parcours de formation approprié). En outre, les solutions intégratives seront préférées aux solutions séparatives. Cet important changement sera piloté par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) rattaché au service de l'enseignement obligatoire (SEO).

Soutenir les moteurs de l'innovation

Conscient que la seule matière première de notre canton est grise, le Conseil d'Etat n'a pas hésité à investir dans l'innovation. Les soutiens matériels et humains à nos établissements de recherche et de formation du tertiaire A (HE-ARC, HEP et Université) se sont intensifiés. En outre, le soutien financier aux fleurons neuchâtelois de l'innovation a été renforcé (financement renouvelable du CSEM, soutien au Swiss Creative Center de Neuchâtel, adhésion à l'association Swiss Innovation Park).

Toujours dans le domaine de la recherche et de l'innovation, le bâtiment de la microtechnique Microcity, future antenne de l'EPFL en terre neuchâteloise, sera opérationnel à la rentrée 2013, dans le respect des délais et des engagements financiers fixés.

Culture et sport

Durant cette législature, et malgré des temps financièrement difficiles, le Conseil d'Etat a toujours préservé le budget de la culture. Ainsi, les atouts culturels du canton, qui représentent une richesse patrimoniale sans commune mesure, ont été sauvegardés. L'inscription des sites palafittiques au patrimoine mondial de l'Unesco et la reconnaissance croissante du Laténium Parc et Musée d'archéologie en sont les témoignages les plus marquants.

Quant au sport, le Conseil d'Etat a souhaité mettre sous toit une loi sur le sport à l'image de celle de la culture. Cette loi permet d'ancrer le rôle fondamental du sport dans notre société et de lui donner une assise plus solide.

3. SOCIAL ET SANTÉ

Vingt-six mesures pour améliorer la situation de l'aide sociale

Dans son Programme de législature, le Conseil d'Etat a réaffirmé que la politique sociale est l'une des tâches indispensables et essentielles de l'Etat et qu'elle doit le rester. Il a toutefois relevé le paradoxe existant entre la croissance continue de l'aide sociale et un environnement économique pourtant marqué par une forte création d'emplois. Le gouvernement se proposait par conséquent de mener une réflexion de fond sur la prestation fournie dans ce domaine et son adéquation avec les besoins actuels de la société.

Face à une situation financière délicate et un taux élevé de personnes dépendantes de l'aide sociale au sens large, le Conseil d'Etat se devait donc de se montrer créatif. Il a ainsi dressé une liste de 26 mesures pouvant potentiellement améliorer la situation difficile constatée sur le front de l'aide sociale.

Fruits de cette réflexion, de nombreuses réformes et évolutions ont vu le jour durant cette législature. Le Conseil d'Etat a ainsi notamment procédé à une révision totale de l'actuelle loi cantonale sur les bourses d'études et de formation. Cette révision majeure introduit des améliorations quantitatives pour les futurs boursiers, des adaptations qualitatives et met fin au système dit de l'arrosoir, en ciblant davantage le cercle des bénéficiaires. L'entrée en vigueur de la loi sur les aides à la formation est prévue en 2013.

D'autres améliorations notables ont été introduites dans les secteurs des subsides LAMal et des avances sur pensions alimentaires. Les aides ont été étendues et surtout mieux échelonnées pour atténuer les effets de seuil constatés dans ces domaines.

Lancement de deux projets importants

Toujours dans le but de diminuer le recours à l'aide matérielle, deux importants projets ont été initiés par le Conseil d'Etat: l'étude pour la mise en place d'un régime de prestations complémentaires pour les familles et le développement d'entreprises sociales.

Le concept de développement d'entreprises sociales a fait l'objet d'une phase pilote en 2011 et 2012 et devrait être étendu à plusieurs partenaires dès 2013, en tenant compte des enseignements tirés durant cette phase de test. Ces travaux, particulièrement ceux relatifs à la mise en place de prestations complémentaires pour les familles, dépendent aussi de l'issue qui sera réservée au dossier du 3ème volet du désenchevêtrement des tâches par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a fait plusieurs propositions visant à clarifier les rôles respectifs du canton et des communes en matière d'aide sociale, qui sont actuellement étudiées par la commission «Désenchevêtrement» du Grand Conseil.

Parallèlement, le Conseil d'Etat a poursuivi les travaux de finalisation du projet ACCORD en étroite partenariat avec les communes. La troisième et dernière étape

sera réalisée au 1er janvier 2014, avec huit guichets sociaux régionaux, porte d'entrée pour les usagers de toutes les prestations sociales versées sous condition de ressources. Une base de données sociale unique assurera également le flux d'information entre les différents secteurs prestataires.

Le Conseil d'Etat a également porté une attention soutenue à la situation de surendettement dans laquelle se trouvent de nombreux citoyens de notre canton. Il a ainsi passé des contrats de prestations avec des partenaires privés, chargés de conseiller les personnes surendettées et de mettre en place avec elles des stratégies personnalisées de remboursement.

Les enfants aussi au cœur des priorités

Priorité aux enfants et aux familles aussi durant cette législature ! Le Conseil d'Etat avait le souhait de garantir à tous les enfants un accueil de qualité favorisant leur développement et leur socialisation, tout en améliorant la conciliation entre la vie professionnelle et privée de leurs parents. Dans ce sens, la loi sur l'accueil des enfants a été largement acceptée par la population neuchâteloise en 2011. Depuis son introduction début 2012, elle a permis d'améliorer l'offre, d'uniformiser l'ensemble des dispositifs d'accueil extra-familial et d'y intégrer un financement par les milieux économiques qui bénéficient également d'une meilleure disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée.

Cette législature a aussi vu la mise en place d'un véritable concept de prise en charge ambulatoire des mineurs, dont le but est de permettre autant que possible à tout enfant de rester dans son milieu familial et social plutôt que d'envisager une prise en charge institutionnelle. Introduit en étroite collaboration avec les partenaires de terrain, ce concept est opérationnel depuis l'été 2012, mais devra encore être renforcé dans les prochaines années. A noter dans ce domaine que depuis cette année 2013, le service de protection de l'enfant et de l'adulte pourra être renforcé de manière significative grâce aux nouveaux moyens dégagés par la récente adoption par le Grand Conseil de la loi concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte.

Prise en charge des personnes en situation de handicap, élément central du Plan stratégique neuchâtelois

Suite à l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons en 2008 (RPT), les institutions du domaine du handicap sont entrées dans le champ de compétences du Canton. Ce changement a permis au Canton de repenser l'ensemble de son dispositif de prise en charge des personnes en situation de handicap. Il lui a donné l'opportunité aussi d'en vérifier la pertinence, l'adéquation à la réalité du terrain et de l'adapter aux conditions nouvelles fixées par les révisions successives de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI) et à l'évolution de l'intégration des personnes en situation de handicap dans la société et le monde du travail.

La prise en charge des personnes en situation de handicap est ainsi l'élément central du Plan stratégique neuchâtelois avalisé par la Confédération. Dans ce plan stratégique, le Conseil d'Etat réaffirme qu'il favorise l'autonomie et l'intégration sociale et professionnelle de ces personnes et qu'il a la volonté d'améliorer leur prise en charge. Ce plan a notamment mis en évidence des manques dans les possibilités d'accueil des personnes cérébrolésées et des jeunes polyhandicapés. Des places supplémentaires ont ainsi été mises à disposition et plusieurs ateliers d'insertion professionnelle ont été ouverts.

Poursuivre la réforme du secteur de la santé

Dans son Programme de législature, le Conseil d'Etat a annoncé vouloir assurer à tous l'accès à des soins de qualité, tout en maîtrisant leur coût et leur croissance. Son souhait était également de développer des actions de prévention et de promotion de la santé afin d'assurer à la population un bon état de santé jusqu'à un âge avancé.

Dans l'atteinte de ces objectifs, la réorganisation hospitalière a occupé une grande place durant cette législature. De nombreux acteurs ont pris part aux réflexions menées à propos de la répartition des missions de soins aigus d'Hôpital neuchâtelois (HNE) et le Conseil d'Etat s'est attaché à trouver des solutions qui garantissent un niveau et une accessibilité des soins élevés, des coûts maîtrisés et un équilibre régional retrouvé.

Missions hospitalières : sur la voie d'un consensus

Au vu des nombreuses oppositions manifestées et des initiatives populaires lancées, le Conseil d'Etat a débuté sa réflexion en organisant dès le début de législature les Etats généraux de la santé (EGS). L'objectif était «d'imaginer le système sanitaire neuchâtelois de demain». A la suite des EGS, le Conseil d'Etat a manifesté sa détermination à trouver une solution de répartition des missions hospitalières à même de constituer un consensus acceptable par le plus grand nombre de partenaires institutionnels et par les comités d'initiatives.

Après plusieurs mois de travaux, un consensus politique a pu être dégagé avec l'acceptation de 14 des 17 propositions formulées dans le cadre des options stratégiques à l'horizon 2017 de HNE. Ce plan stratégique est donc le résultat de nombreuses discussions et négociations. Il se veut une solution cohérente qui refuse le «tout partout» et qui privilégie le regroupement de services médicaux en centres de compétences cohérents favorisant la qualité, la visibilité et l'économicité de la prestation.

Les trois options encore en suspens font l'objet d'un rapport qui sera soumis prochainement au Grand Conseil. De même, des études relatives à l'éventuelle création d'un site unique de soins aigus seront lancées. A noter que parallèlement, HNE a mis en place un vaste plan d'économies demandé par le Conseil d'Etat, visant à diminuer les charges à hauteur de 15 millions de francs répartis sur une période de trois ans. Cet objectif est en voie d'être atteint, permettant à HNE d'afficher une des plus faibles hausses de coûts de tous les établissements

hospitaliers de Suisse. Cet excellent bilan n'est d'ailleurs pas étranger à la très faible augmentation des primes LAMal enregistrée depuis quelques années dans le canton.

Validation des options stratégiques du CNP

Durant cette législature, Conseil d'Etat et Grand Conseil ont également validé les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP). Elles avaient pour objectif premier d'améliorer la prise en charge des patients et de l'adapter à une nouvelle philosophie d'autonomie et d'intégration sociale et professionnelle du malade psychique. Ces options ont également permis de réaliser des économies substantielles, même s'il a fallu développer parallèlement le réseau des structures intermédiaires, comme par exemple l'accueil de jour nouvellement offert par le CENEA.

Mise en place de la planification médico-sociale pour personnes âgées

Un long processus a par ailleurs abouti durant cette législature, celui de la planification médico-sociale pour les personnes âgées. La planification globale souhaitée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil prend en compte les besoins des personnes âgées, qu'elles vivent à domicile, qu'elles aient recours aux prestations d'aide et de soins à domicile ou qu'elles résident en EMS. Cette planification renforce les structures et les prestations qui permettent le maintien à domicile, un renforcement dans lequel NOMAD (Neuchâtel organise le maintien à domicile) joue le rôle de pilier central.

NOMAD a en effet connu des difficultés financières et structurelles peu après sa création. Durant cette législature, des solutions ont été trouvées grâce à l'appui du Grand Conseil. Le plan d'assainissement financier de NOMAD mis en place et les moyens supplémentaires mis à sa disposition permettront à cette institution de répondre aux attentes importantes de la population durant ces prochaines années. En effet, la réduction des durées des séjours hospitaliers ou la prise en charge ambulatoire étendue des patients ne peuvent se réaliser sans des soins à domicile performants. Avec NOMAD, le Canton de Neuchâtel possède désormais le bon outil pour y parvenir.

Dans le secteur des établissements pour personnes âgées, une nouvelle législation a été adoptée et mise en place en lien avec la réforme du financement des soins au niveau fédéral. La loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS) marque une nouvelle méthode de financement allant dans le sens de l'unification des tarifs et du financement par prestation tel qu'annoncé par le Conseil d'Etat dans son Programme de législature.

Vers une centrale d'appels 144 indépendante

Afin de remédier aux problèmes graves observés dans le domaine de la centrale d'appels sanitaires urgents confiée actuellement à la police neuchâteloise, le Conseil d'Etat a décidé d'analyser en profondeur la situation à la population neuchâteloise. Le Conseil d'Etat proposera ainsi prochainement au Grand Conseil une

nouvelle organisation des soins préhospitaliers, avec notamment la mise sur pied d'une centrale d'appels sanitaires urgents 144 indépendante, gérée par des spécialistes du secteur de la santé.

Actions de prévention et de promotion de la santé

Comme annoncé dans son Programme de législature, le Conseil d'Etat a porté une attention soutenue aux actions de prévention et de promotion de la santé. Cette législature a ainsi vu le lancement d'un programme cantonal de lutte contre le cancer et d'un programme dédié à la santé mentale. Parallèlement, le gouvernement a continué de suivre et de soutenir le programme de dépistage du cancer du sein, développé en collaboration avec les cantons du Jura et de Berne pour sa partie francophone. Les premières réflexions pour la pérennisation de ce programme ont été menées et feront l'objet de propositions dans le cadre de la prochaine législature.

Toujours dans le domaine de la lutte contre le cancer, à relever la pérennisation du registre neuchâtelois des tumeurs (RNT), qui a trouvé une assise juridique et financière durable via les propositions formulées par le Conseil d'Etat récemment validées par le Grand Conseil.

Enfin, dans l'amélioration du soutien aux personnes en fin de vie, une équipe mobile de soins palliatifs a été créée, en collaboration avec les cantons du Jura et de Berne. Elle est opérationnelle depuis le début de l'année 2012.

4. TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

Mobilité : à la recherche de nouvelles orientations

Figurant parmi les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat, la route principale H20 reliant le Locle à La Chaux-de-Fonds a été reconnue comme axe d'importance nationale par les Chambres fédérales en septembre 2012. Cet achèvement est le fruit d'un long processus et d'un grand engagement des acteurs tant fédéraux que cantonaux. Cette future route nationale permettra à notre région d'être dotée des infrastructures modernes nécessaires permettant de résoudre une partie des problèmes de mobilité déjà existants, ainsi que d'anticiper les besoins futurs. Cette réalisation désengorgera les deux centres urbains des Montagnes neuchâteloises d'une part importante de leur trafic, permettant de mettre en place les mesures complémentaires nécessaires en faveur de la mobilité douce et des transports publics.

Tant la mise à l'enquête de ces projets que la prise de la décision finale d'approbation ont été menées et toutes les oppositions ayant été traitées, les projets sont désormais exécutoires. L'étude du contournement du Locle, premier contournement à réaliser, se poursuit par le projet détaillé de l'ouvrage jusqu'au transfert de cet axe routier à la Confédération au 1er janvier 2014.

La liaison entre les routes H18 en direction du Jura et H20 au Bas-du-Reymond (permettant le contour-

nement est de La Chaux-de-Fonds) a également été examinée, faisant l'objet de plusieurs variantes ainsi que d'une étude d'opportunité visant à les comparer. Les études doivent se poursuivre pour aboutir à un projet qui puisse être intégré en tant que mesure dans le projet d'agglomération.

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'était aussi fixé comme objectif de finaliser tous les préparatifs d'ordre technique ainsi que les modalités de financement du projet de RER neuchâtelois et de son épine dorsale le TransRUN. Toutes les étapes ont été réalisées comme prévu, mais la votation du 23 septembre 2012 a cependant marqué la courte désapprobation de la population neuchâteloise vis-à-vis de ce projet. Aujourd'hui, après s'être engagé fortement pour le RER, le Conseil d'Etat est déterminé à trouver, avec l'ensemble des acteurs neuchâtelois, de nouvelles solutions pour améliorer la mobilité dans le canton. Aux yeux du Conseil d'Etat, il est en effet primordial d'assurer la cohésion et le développement du canton, tout en privilégiant des projets de mobilité durable pour répondre aux besoins de la population en matière de transports.

Autre projet phare du Conseil d'Etat, la fusion des entreprises de transports neuchâteloises TN et TRN effective depuis janvier 2012. Issue de ce rapprochement, la nouvelle compagnie TransN permet au canton de disposer d'une entreprise de transports publics forte, desservant la plus grande partie de son territoire et créant ainsi un réseau performant. Cet acteur unique garantit une efficacité accrue des prestations en matière de transports et permet ainsi d'offrir une meilleure qualité de services à la population.

Politique énergétique : vers une société à 2000 watts

Plusieurs projets ont été menés dans le domaine énergétique, avec pour objectif d'augmenter l'indépendance du canton ainsi que le développement de nouvelles énergies.

La nouvelle mouture de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn), adoptée par le Grand Conseil en 2011 et entrée en vigueur au 1er janvier 2013, permettra de tendre vers une société à 2.000 watts. En effet, en corollaire à l'augmentation endogène d'électricité, c'est un effort de réduction de la consommation qui doit être fourni. La LCEn doit également viser à limiter la gourmandise du parc immobilier cantonal en énergies fossiles. Dans les nouveaux bâtiments, le chauffage électrique des locaux et de l'eau chaude sanitaire sera définitivement banni et les installations de chauffage à mazout ne seront plus autorisées puisque de nombreuses alternatives, plus rentables et plus économes, existent. Ce sont dès lors des installations de capteurs solaires thermiques ou photovoltaïques qui seront installées. Concernant les bâtiments publics rénovés, ils feront désormais preuve d'exemplarité et seront conformes à des standards de haute performance énergétique.

Parallèlement à cela, le nouveau concept éolien pour le canton a été finalisé. Il mise sur une production annuelle équivalant à environ 20% de la consommation actuelle d'électricité du canton.

Afin de compléter ces mesures de façon cohérente, une révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité a également abouti, avant d'être rejetée

en référendum populaire. Les travaux se poursuivront afin de présenter rapidement un nouveau projet.

Enfin, l'Etat a pris une participation dans le capital d'une société électrique spécialisée dans le domaine des énergies renouvelables. Cette démarche permet de garantir une certaine sécurité de l'approvisionnement électrique pour le canton, mais également d'assurer qu'une partie importante de l'énergie distribuée sur le sol neuchâtelois est certifiée renouvelable.

Préservation du paysage et développement territorial cohérent

Afin de garder le cap sur un aménagement du territoire durable et cohérent – tout en accompagnant les évolutions en cours et en conciliant les besoins économiques, sociaux et environnementaux –, le plan directeur cantonal a été approuvé en 2011. Il concrétise la conception directrice cantonale de 2004 qui sert de cadre de référence à la politique d'aménagement du territoire et à la stratégie RUN.

Instrument chapeau de plusieurs politiques publiques, le plan directeur ambitionne de mettre en cohérence l'ensemble des activités de l'Etat, des communes et des acteurs privés de nature à structurer ou à influencer notre territoire. Il lie les différentes autorités entre elles. En tant qu'outil d'arbitrage entre de nombreux intérêts, son élaboration a nécessité la considération d'une multitude d'avis politiques et d'expertises techniques à travers diverses phases d'études et de consultation.

Fruit d'un consensus entre canton, communes, partis politiques, associations, il est l'aune à laquelle les projets territoriaux seront discutés durant les dix prochaines années. En tant que plan, il contient un projet pour le territoire du canton et exprime à travers celui-ci non seulement le développement spatial souhaité pour ces prochaines années, mais indique également les mesures à prendre pour y parvenir.

Afin de disposer d'un suivi efficace des mesures, un observatoire du territoire a été mis en place. L'observation du territoire garantit une planification territoriale qui ne soit pas le fruit d'une navigation à vue. Elle rend possible une vision globale des évolutions spatiales et permet d'identifier suffisamment tôt les domaines dans lesquels il convient d'intervenir. Pendant du plan directeur, l'observatoire du territoire documente tant sa mise en œuvre que les effets de celle-ci.

Introduction de la taxe au sac

Dans le domaine environnemental, l'ambitieux projet de loi sur une gestion intégrée des eaux (LPGE) a finalement abouti, après de nombreuses années de travaux. Cette loi permet ainsi de disposer d'une vision globale et durable de la gestion de l'eau, de procéder aux arbitrages nécessaires entre protection de l'environnement et maîtrise des eaux ainsi qu'entre intérêts publics et privés. Elle est l'une des premières en Suisse traitant intégralement de la problématique de l'eau.

Cette législature a également vu l'introduction du principe de la taxe au sac à travers la modification de la loi sur le traitement des déchets. Depuis son entrée en vigueur au 1er janvier 2012, des progrès très réjouissants concernant le tri des déchets ont été enregistrés dans le canton de Neuchâtel. L'objectif d'augmenter de 20% à 30% la valorisation des déchets urbains pour rejoindre la moyenne suisse se concrétise ainsi.

Préservation des sites emblématiques du canton

Notre paysage est une grande valeur du canton. Il permet de le promouvoir et mérite d'être préservé. L'attachement de la population neuchâteloise pour celui-ci s'est affirmé dès 1966 et a récemment influencé fortement le développement de la conception éolienne du canton. Les sites les plus emblématiques du canton ont ainsi été préservés et la coordination avec le canton de Vaud a permis de maintenir les éoliennes sur le territoire de ce canton à une distance suffisante du site du Creux du Van, pour en conserver son attrait cher aux Neuchâtelois et pour nos visiteurs.

Le Creux du Van est d'ailleurs un des sites naturels phares du canton de Neuchâtel. Élément à forte valeur emblématique, le mur bordant son cirque s'est fortement détérioré ces 20 dernières années. Afin de remédier à cette situation, des travaux ont été entrepris et seront poursuivis dès 2013, pour redonner toute sa valeur au paysage de cette réserve naturelle.

Le SITN précurseur !

Précurseur en la matière, le canton de Neuchâtel dispose d'excellents outils de gestion des données géoréférencées qu'il n'a cessé de développer au cours de cette législature, à travers le système d'information du territoire (SITN). Le portail du SITN permet ainsi de disposer d'excellents outils d'analyse et instruments de gestion ainsi que d'être une aide à la décision désormais indispensable en matière de gestion du territoire. Un nouveau géoportail Internet a été développé. Plus rapide, plus complet et plus efficace, il permet à des milliers d'utilisateurs quotidiens (plusieurs centaines de milliers de cartes produites chaque mois) d'accéder à toutes les données nécessaires à leurs tâches sur le territoire. Ce nouveau géoportail inspire de nombreux partenaires qui se sont associés pour un développement collaboratif de ces technologies (Swisstopo, Cadastre du Luxembourg, Suisse-Mobile, EPFL, les cantons du Jura, Bâle Campagne, et Zurich ainsi qu'une dizaine de communes romandes).

Le SITN a établi le relevé 3D le plus précis jamais réalisé du canton en utilisant la technologie de balayage laser. Ces données sont utilisées pour de nombreuses applications et permettent de gagner en efficacité, notamment dans les domaines du développement territorial, de l'énergie, de la cartographie des risques naturels, de la foresterie et de l'agriculture.

Accompagner les constructions

Dans la perspective des prochaines révisions des plans d'aménagement communaux, le Grand Conseil a décidé en 2010 d'adhérer à l'accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC). La réglementation en matière de construction est l'affaire des cantons. Cependant, une harmonisation formelle des notions et des méthodes de mesure répond à un besoin évident et est dans l'intérêt de l'économie, puisque qu'aucun élément objectif ne justifie des définitions différentes entre les cantons. Une telle foison de définitions se traduisait par des surcoûts et des retards dans les processus de construction. La nouvelle loi cantonale a ainsi été acceptée par le Grand Conseil en novembre 2012.

Le traitement des permis de construire est une prestation de l'administration disposant d'une grande visibilité. Le Conseil d'Etat a souhaité en garantir au mieux la réalisation. Dans ce sens, la loi sur les constructions a été revue au printemps 2012 afin de clarifier les responsabilités des différents intervenants dans le processus. Il s'agissait surtout de réduire la durée des procédures de délivrance des permis de construire en passant d'un délai de 90 à 60 jours et de gagner ainsi un mois pour le traitement d'un dossier sans complications. Le Canton de Neuchâtel redevient donc compétitif en la matière.

Cette révision de loi a également permis de créer un cadre administratif unique et transparent par l'évolution du logiciel de gestion des permis de

construire; toutes les communes et les services cantonaux travailleront ainsi sur le même outil informatique, ce qui engendrera un gain de temps pour l'échange de documents, la formation et l'information, ainsi qu'une transparence totale en matière de respect des délais, des procédures et des règles de droit. Cette prestation sera disponible à travers le Guichet unique.

Chantiers routiers d'importance entrepris

Durant cette législature, de nombreuses réfections d'ouvrages d'arts ont également été entreprises afin de maintenir nos infrastructures routières à un niveau compétitif.

Le tunnel de Serrières constitue l'ultime chaînon manquant de l'autoroute A5. Outre le tunnel autoroutier, ce tronçon comprendra l'aménagement d'une nouvelle route cantonale permettant d'écouler le trafic mixte et de sécuriser les entrées et sorties des zones industrielles nord et sud de Serrières. Il aura également pour effet de réduire sensiblement les nuisances du trafic dans la zone d'habitation avoisinante. L'ouverture des tunnels au trafic est prévue à l'automne 2013 et la mise en service complète du tronçon à l'automne 2014.

En novembre 2012, le premier coup de mine a été donné pour la construction du tunnel du Bois des Rutelins sur la H10 au Val-de-Travers. Ce tunnel long de 410 mètres sera achevé et ouvert à la circulation

d'ici à l'été 2014. Grâce à ce nouvel ouvrage, les usagers n'auront plus à emprunter un tronçon de chaussée construit au 19ème siècle qui ne répond plus aux exigences actuelles de circulation en raison de la dimension et des charges toujours plus importantes des poids lourds actuels.

Une reconstruction de la RC 1320 entre Le Crêt-du-Loche et Les Eplatures a également été entreprise, avec l'intégration d'une piste piétons-cycles. La chaussée de l'ancienne H20, ainsi que le trottoir qui la borde, étaient en effet fortement dégradés, mettant en péril la sécurité de leurs usagers. La chaussée de la RC 1003 entre Le Moulin-des-Sauges et l'entrée de Dombresson souffrait du même état de dégradation. Elle a donc été entièrement reconstruite avec également l'intégration d'une piste piétons-cycles.



Bilan financier

Bilan financier

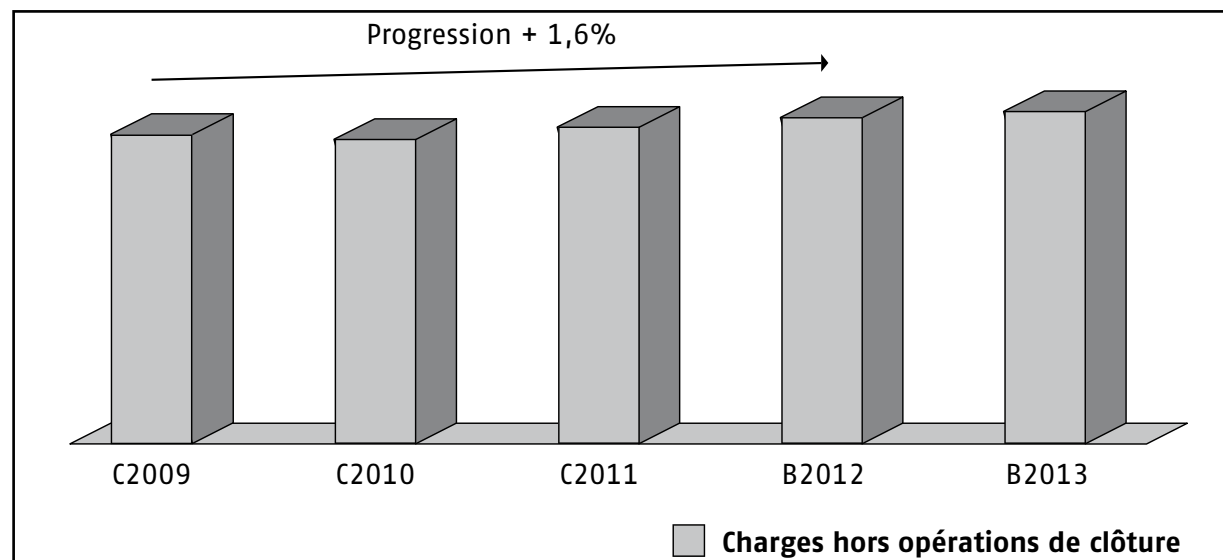
REDRESSEMENT DES FINANCES

Afin de restaurer sa marge de manœuvre et de financer les nouveaux projets (réformes de la fiscalité, réforme hospitalière, RER neuchâtelois et assainissement de prévoyance), le Programme de législature faisait état d'un objectif d'économies de 150 millions de francs atteignables en six ans. Alors que le RER a été malheureusement refusé par la population lors de la votation cantonale du 23 septembre 2012, l'assainissement de prévoyance et la réforme hospitalière sont tous deux initiés et les réformes de la fiscalité des particuliers et des entreprises sont sous toit.

La maîtrise de l'évolution des charges représente l'un des acquis de cette législature, comme en attestent les résultats des comptes. Alors que les déficits de 2009 et 2010 étaient surtout liés à des opérations de clôture, les comptes 2011 affichent un résultat positif réjouissant. Le strict respect des procédures mises en place pour l'octroi de crédits

supplémentaires et pour le remplacement du personnel de l'Etat a permis de stabiliser la croissance des dépenses de fonctionnement, qui se montent à 1,6% en moyenne depuis 2009, comme l'atteste le

graphique ci-dessous. Le Conseil d'Etat se réjouit de ces résultats et souligne par ailleurs le fait que les comptes ont été généralement bouclés en-dessous du budget.



Autre outil permettant d'améliorer la prévisibilité des finances, le rapport annuel de statistique financière renseigne notamment sur la progression des charges par domaine fonctionnel. Le graphique ci-dessous permet de constater que nombre de courbes indicielles se sont aplaties durant les années 2010 et 2011. Les plus fortes progressions des charges constatées depuis le début du siècle sont celles relatives aux secteurs de l'enseignement et la formation, de la santé (à corriger toutefois des effets du deuxième volet du désenchevêtrement) et de la prévoyance sociale. Vu leur importance relative dans l'ensemble des dépenses, ces secteurs doivent continuer de retenir toute l'attention des autorités.

Grâce aux efforts du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, les mécanismes de frein aux dépenses plébiscités par la population en 2005 ont été respectés depuis leur entrée en vigueur et la plupart des charges sont désormais contenues sur le court terme.

Du point de vue de l'évolution des recettes, si l'Etat peut compter de manière réjouissante sur une fiscalité des personnes morales en augmentation, il doit aussi faire face à des baisses de recettes dans d'autres domaines. On pense ici à la contribution de la BNS qui a été réduite de 37 à 14 millions de francs en 2011 ou au versement de la RPT appelée à se réduire pour le canton de Neuchâtel. Suite à l'acceptation par le Grand Conseil de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, l'exercice 2013 sera aussi marqué par une baisse des recettes de l'impôt des particuliers.

Convaincu de la nécessité de cette réforme et de sa profitabilité à long terme, le Conseil d'Etat est conscient du défi que représente la faculté d'en absorber l'impact financier. C'est pourquoi il a souhaité se doter d'instruments destinés à améliorer et à rationaliser encore la gestion financière.

Dans son rapport 10.002 au Grand Conseil, le Conseil d'Etat présentait un programme de redressement qui, outre le redressement des finances, prévoyait trois axes de réforme de l'Etat et de l'administration, à savoir :

- **Planification financière roulante**

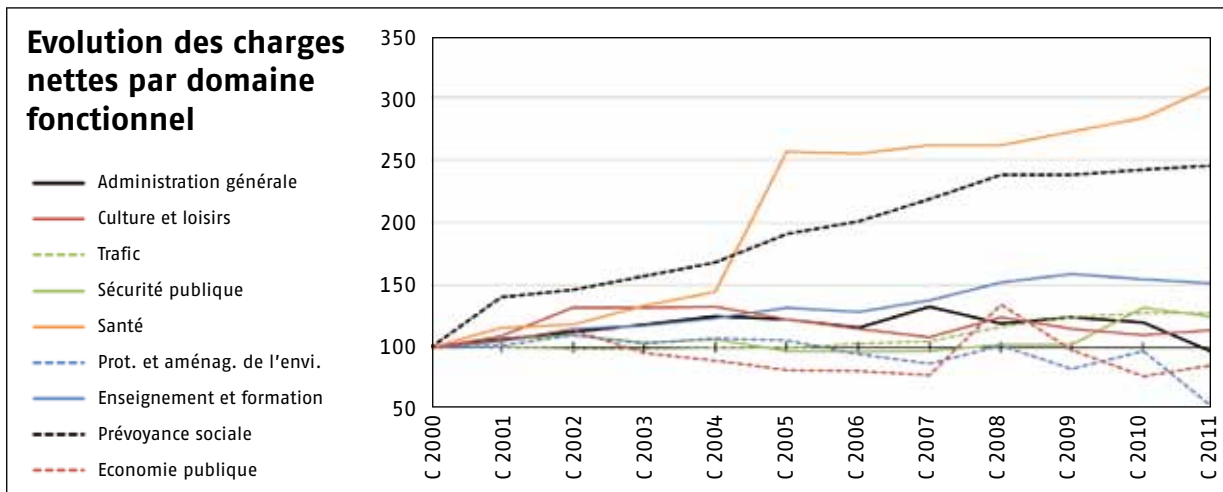
Introduction d'un outil de conduite financière, révisé chaque année, offrant une vision à long terme sur les perspectives financières et permettant de planifier à plus longue échéance les mesures de redressement.

- **Gouvernance des partenariats**

Maîtrise de l'évolution des charges de transfert par un aménagement de la relation entre l'Etat et ses partenaires par la mise en œuvre de nouveaux principes de gouvernance portant notamment sur les organes, les objectifs stratégiques, les compétences et responsabilités, le contrôle et le suivi ainsi que sur les finances des entités partenaires.

- **Réforme de l'Etat**

Modernisation du gouvernement et de l'administration par l'introduction de modes de gestion de l'Etat et des unités organisationnelles privilégiant notamment la satisfaction des besoins des usagers, la conduite par objectifs et par prestations et la comptabilité analytique.



PLANIFICATION FINANCIÈRE ROULANTE

Afin de doter les autorités d'un outil de conduite financière qui dépasse la vision à court terme, le Conseil d'Etat a mis en œuvre, dès 2010, une planification financière roulante (PFR). Chaque année, lors de l'élaboration du budget, les départements sont ainsi tenus de revoir les chiffres des trois années qui suivent, selon le schéma ci-dessous (à gauche). Cette approche nouvelle doit permettre d'inscrire les mesures de redressement sur le long terme.

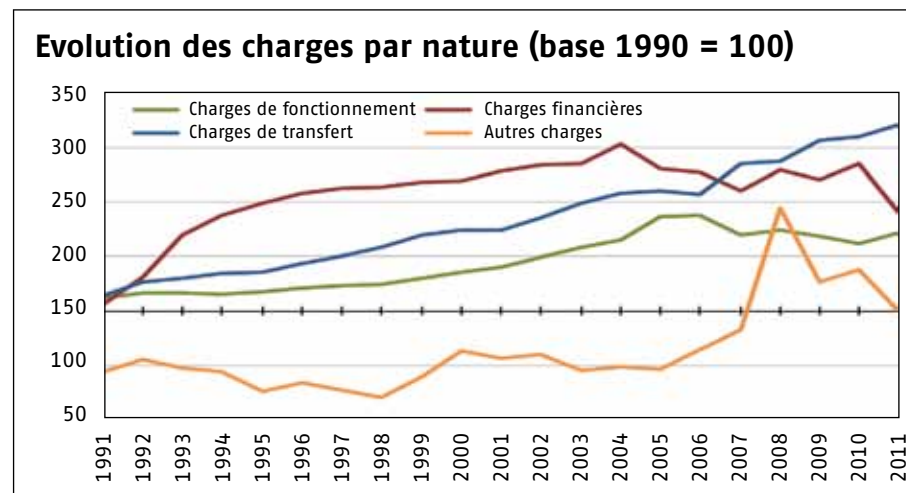
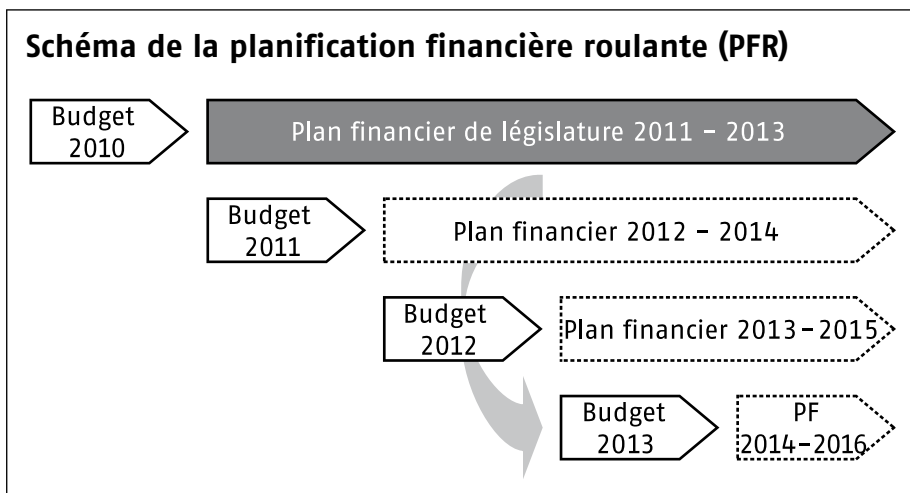
La mise en œuvre de la PFR apporte dès aujourd'hui une meilleure vision à long terme et permet d'envisager les pistes permettant d'atteindre les objectifs d'économies. Il s'agit

d'une première étape, qui induit un changement culturel au sein de l'administration et pour les autorités en incitant à une plus grande pro-activité. Dans une deuxième étape, ce nouvel instrument sera complété par la généralisation de la conduite par objectifs et par prestations et l'introduction progressive de la comptabilité analytique, des outils dont la mise en place a débuté durant cette législature et qui sont appelés à responsabiliser les entités, à faciliter les choix de nature politique et à améliorer la maîtrise des coûts. Il est également envisagé de soumettre la PFR au mécanisme de frein à l'endettement. A l'usage, la PFR doit faciliter les changements structurels, qui demeurent difficiles lorsqu'ils s'inscrivent uniquement dans une perspective budgétaire annuelle.

GOUVERNANCE DES PARTENARIATS

Plus de la moitié des charges de l'Etat de Neuchâtel sont désormais constituées par les charges de transfert. Comme le démontre le graphique ci-dessous (à droite), celles-ci augmentent dans une mesure qui dépasse la baisse des charges de fonctionnement (par les effets d'externalisation) et leur maîtrise doit donc être améliorée.

Durant cette législature, le Conseil d'Etat s'est donc attelé à une révision de la gouvernance des partenariats avec les dizaines d'institutions paraétatiques et associations pour mieux maîtriser l'octroi des subventions qui représentent aujourd'hui la moitié des dépenses de l'Etat. Le Conseil d'Etat a constaté que le poids des subventions s'est accru sous l'effet



des décisions d'externalisation, passant de 36,3% à 52,3% des charges brutes totales de l'Etat entre 1990 et 2010. En comparaison avec d'autres cantons, il a observé que les dépenses de transferts (subventions et dédommagements) se sont élevées en moyenne à 3.611 francs par habitant pour les cantons suisses. Neuchâtel bat ainsi des records avec 5.751 francs par habitant, soit 1,6 fois la moyenne des cantons suisses. Enfin, il a constaté avec le Contrôle cantonal des finances (CCFI) que le mouvement d'autonomisation s'est fait petit à petit, au moyen de lois ad hoc, sans qu'un concept global n'ait été au préalable validé ni des principes généraux définis. Cette situation insatisfaisante a généré, outre les risques et problèmes financiers mentionnés plus hauts (réduction de la limite du frein à l'endettement, perte de maîtrise financière en termes d'endettement), un manque de transparence, des problèmes de communication et des conflits de loyauté.

Le Grand Conseil, par décret, a défini les objectifs de la gouvernance des partenariats, soit :

- analyser les tâches publiques étant ou pouvant être externalisées et les classer au moyen de critères permettant de définir le degré d'autonomie nécessaire à leur exécution;
- définir les critères applicables aux externalisations;
- définir les règles de gestion des entités externalisées et subventionnées;

- mettre en place un système de contrôle des participations de l'Etat dans les partenariats;
- analyser les écarts entre les principes ainsi définis et les partenariats existants et leur mise en conformité.

Cette volonté de réforme a été réaffirmée lors de la présentation par le Conseil d'Etat du rapport 11.036, du 26 août 2011, sur les mesures pérennes, rapport qui constate que si «les charges de l'administration centrale sont bien maîtrisées, il n'en va pas de même des charges de transferts (institutions subventionnées, communes, individus), dont la croissance est extrêmement forte. L'Etat n'a pas exigé de ses partenaires subventionnés la même rigueur financière qu'il s'est appliqué à lui-même». Même si cette croissance doit être relativisée vu la baisse de charges qu'elle a induite dans d'autres rubriques du budget de l'Etat au gré des externalisations décidées, il n'en demeure pas moins qu'elle doit faire l'objet d'une attention soutenue vu que cette compensation n'est pas intégrale et vu le volume que représentent désormais les dépenses concernées.

Afin d'informer plus avant sur l'avancement de ladite réforme et de planifier la suite des opérations, le Conseil d'Etat a mandaté, par sa présidence, Compass Management Services en lui attribuant notamment les tâches suivantes :

- reprendre les travaux menés jusqu'à ce jour par le Conseil d'Etat en la matière et en faire la synthèse. Cas échéant, proposer et mener les actions complémentaires encore nécessaires;

- proposer une méthode, les ressources et un calendrier pour assurer la mise en oeuvre des principes retenus;
- rédiger un projet de rapport d'information reprenant l'ensemble des éléments ci-dessus.

Le Conseil d'Etat présentera ainsi un rapport sur la gouvernance des partenariats devant offrir les outils et moyens pour mieux maîtriser l'évolution des charges de transfert. Ces outils doivent permettre de renforcer la relation entre Etat et partenaires en adoptant des principes portant notamment sur les organes, les objectifs stratégiques, les compétences et responsabilités, le contrôle et le suivi ainsi que sur les finances des entités. Le Conseil d'Etat souhaite ainsi véritablement piloter les partenariats qui portent sur des montants très importants d'environ 700 millions de francs par année (subventions accordées sans aide aux personnes physiques et sans subventions aux communes) et tirer profit du potentiel de gains d'efficience et d'efficacité.

Très attendu, ce rapport est en cours de finalisation et sera présenté dans le courant de l'année 2013. Il permettra également de préparer les réponses à plusieurs interventions parlementaires sur le sujet.

RÉFORME DE L'ÉTAT

La réforme de l'Etat vise notamment à introduire une conduite de l'Etat et une gestion des unités organisationnelles orientées sur les besoins des usagers, les prestations et les objectifs. En parallèle, il est prévu d'améliorer l'accès aux prestations, en développant notamment l'offre disponible par le biais du Guichet unique.

Cette réforme représente un changement profond qui nécessite du temps et la création de nouveaux outils, l'optimisation d'outils existants et leur introduction dans un système caractérisé entre autres par les éléments suivants :

- la planification financière roulante pourrait évoluer vers une «planification intégrée prestations – objectifs – coûts»;
- l'introduction de contrats de prestations permettra de prioriser les prestations en fonction des besoins identifiés au niveau politique, de fixer des objectifs à la fois quantitatifs et qualitatifs et de doter les entités organisationnelles d'enveloppes budgétaires globales;
- les entités organisationnelles devront introduire un système qualité qui structurera leur gestion;
- l'introduction progressive d'une comptabilité analytique permettant de mieux connaître le coût des prestations;

- ces outils permettront finalement de mettre à disposition des autorités un véritable tableau de bord permettant de suivre à la fois l'avancement des travaux et l'atteinte des objectifs.

La mise en place de ce nouveau système de conduite par objectifs et prestations (COP) est un défi. Sa réalisation nécessitera quelques années, mais le résultat escompté est prometteur. Les expériences de plusieurs cantons qui ont introduit un tel système (ZH, LU, AG, SO, VS, etc.) démontrent que l'orientation qualité, la mise en place d'une gestion plus responsable des services et le pilotage politique orienté sur les prestations rendent envisageables à la fois une amélioration globale des prestations ainsi qu'une véritable réduction des charges.

Etat des travaux et planification

La réforme de l'administration se déroulera en trois étapes. Dans une première phase, une étude pilote avec quelques services sera réalisée à partir de cette année 2013. Elle permettra à l'administration de gagner en expérience, notamment dans le domaine des contrats de prestations et du système de gestion.

En parallèle, la modernisation des services centraux se poursuivra. Un nouveau système de support permettra, dès la deuxième étape, de connaître les coûts des prestations et de mettre à disposition du gouvernement un tableau de bord. Une fois ce système en place, la troisième étape démarrera avec pour objectif principal la définition d'un catalogue actualisé des prestations de l'administration cantonale.

Malgré le retard pris par le projet en raison de la priorité donnée au redressement des finances, des travaux ont été menés durant cette législature dans le cadre de la réforme de l'administration, en particulier en ce qui concerne la modernisation de prestations du service des ressources humaines, avec l'introduction du E-recrutement qui permet la postulation en ligne et la gestion facilitée des dossiers des candidats.

BILAN FINANCIER : SYNTHÈSE

Après la présentation du rapport 10.002 en début de législature, le Conseil d'Etat s'est attelé à la mise en place de nouveaux outils de gestion. Parmi eux, la planification financière roulante permet d'envisager à plus long terme l'évolution des dépenses et recettes cantonales et l'objectif de redressement des finances. La conduite par objectifs et par prestations ainsi que la comptabilité analytique constituent également deux outils dont la mise en place a été initiée durant cette législature et qui devraient permettre d'administrer de manière plus adéquate et transparente.

Le Conseil d'Etat relève par ailleurs que les efforts et la rigueur qu'il a imposés aux services de l'administration ont permis de contenir la croissance à court terme des charges directes.

Le Conseil d'Etat a également initié la réforme des concepts de gouvernance des partenariats et de réforme de l'Etat, deux projets qui doivent permettre de mettre en place des outils propres à améliorer le pilotage de l'Etat et de ses partenaires. Dans ce domaine, le Conseil d'Etat entend également concrétiser d'ici la fin de la présente législature la nouvelle loi sur les finances qui permettra l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).

La prochaine législature doit coïncider avec la mise en œuvre généralisée de ces instruments. Pour ce faire, le Conseil d'Etat souligne qu'il est impératif de disposer de moyens conséquents, notamment

sur le plan informatique. C'est pourquoi il entend faire usage du crédit d'engagement de 16 millions de francs que le Grand Conseil a octroyé pour la réalisation des concepts présentés dans le cadre du rapport 10.002 au sujet du redressement des finances et de la réforme de l'Etat.

Tout en étant conscient de l'importance de la tâche qui reste à accomplir, le Conseil d'Etat se réjouit des résultats déjà réalisés. Il préconise de poursuivre ces efforts durant la prochaine législature.

Les outils développés pour améliorer la conduite de l'Etat et la gestion de ses finances, tout importants qu'ils soient pour accroître la transparence et éclairer les autorités, ne sauraient toutefois éclipser le fait que la solidité des finances publiques découle avant tout des décisions et des choix de nature essentiellement politique. Pour retrouver des finances qui offrent une réelle solidité et une marge de manœuvre qui permette de donner des orientations déterminantes au canton de Neuchâtel, l'effort principal qui attend les autorités reste celui de définir les prestations de l'Etat qui répondent à ses missions essentielles et de développer celles qui peuvent contribuer à notre prospérité, sans laquelle les ressources publiques manquent.

■ Conclusion

Conclusion

Ce Bilan de législature témoigne des nombreux chantiers et réformes menés à bien ou en voie de réalisation pour favoriser le développement économique, social, environnemental et durable de notre canton. Pour lui donner un souffle nouveau et le projeter vers l'avenir avec assurance, force et détermination. Pour le valoriser et lui donner toute la confiance qu'il mérite. Parce que ses atouts sont multiples et qu'il est capable de donner envie!

Quand bien même cette législature a été riche de projets aboutis, le Conseil d'Etat est conscient des défis importants qui attendent le canton pour ces prochaines années. Il est conscient également qu'avec les importants et rapides changements initiés, de nombreux Neuchâteloises et Neuchâtelois peuvent se sentir déstabilisés, bousculés dans leurs repères habituels ou peinent à percevoir la direction prise par notre canton. Sa volonté est néanmoins de maintenir les efforts, car ils sont nécessaires.

D'une part, la conjoncture est incertaine et les risques liés en particulier aux difficultés de gestion des dettes publiques et d'assainissement structurel dans plusieurs pays européens demeurent importants. Même si l'économie suisse résiste bien jusqu'ici au ralentissement conjoncturel mondial, il n'est pas à exclure que les difficultés économiques internationales touchent progressivement davantage notre pays et plus particulièrement notre canton, avec des effets négatifs sur la marche des entreprises et sur l'emploi.

D'autre part, il s'agira de restaurer la marge de manœuvre financière, car des projets importants seront à financer, à l'instar de la réforme de la fiscalité des personnes physiques, de la définition puis du financement du nouveau projet de mobilité pour les Neuchâtelois, ainsi que de la recapitalisation de prévoyance.ne.

Des solutions pour réduire l'augmentation des charges de prévoyance sociale et compenser les

répercussions du vieillissement de la population devront également constituer des objectifs prioritaires des autorités durant la prochaine législature. Sans chercher à réduire le filet social pour celles et ceux qui en ont besoin, le Conseil d'Etat est convaincu qu'il est possible de devenir encore plus efficace dans la distribution des aides. Les domaines de la formation et de la santé recèlent également des potentiels d'économie, sans réduire pour autant la qualité des prestations délivrées. En outre, le projet de gouvernance des partenariats est également un outil qui doit permettre à l'Etat de mieux maîtriser les subventions.

Le Conseil d'Etat invite dès lors chacune et chacun à poursuivre les efforts en matière de redressement des finances qui, immanquablement, devra constituer avec le renforcement de la cohésion cantonale, une priorité de la prochaine législature. Notre canton vit une période délicate et la sensibilité des régions et des différentes composantes de notre population devront à l'avenir encore davantage être prises en considération et l'objectif de réformes encore mieux explicité.

Car comme l'a écrit le philosophe français Maurice Blondel, «L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare.»



Feuille de route du Conseil d'Etat

Feuille de route du Conseil d'Etat : situation à fin janvier 2013

Note : les objectifs prioritaires figurent en gras; les mesures finalisées sont en blanc et les mesures en cours en grisé

I. Administration

Personnel

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Instituer un régime de retraite anticipée en rapport avec les restructurations	<p>Terminé dans sa première phase; le programme d'encouragement des départs à la retraite anticipée est arrivé à échéance en 2008.</p> <p>Au vu des importants efforts à consentir par l'Etat dans la recapitalisation de la Caisse de pensions de la fonction publique neuchâteloise, ainsi que de l'évolution démographique, la mise en place de nouvelles mesures d'encouragement a été abandonnée.</p>	DJSF	Néant

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Revoir la politique salariale et la politique des ressources humaines de l'Etat en partenariat avec les associations professionnelles	<p>Une révision partielle de la politique salariale est nécessaire et sera entreprise courant 2013 dans un objectif d'entrée en vigueur pour 2014. Cette révision devrait permettre de concilier les objectifs de recrutement et de motivation du personnel de l'administration centrale avec les contraintes de maîtrise de l'évolution de la masse salariale.</p>	DJSF	GC	2013

Informatique

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Développer pour les élections le système de vote électronique alors uniquement conçu pour les votations et qui a déjà rencontré un fort succès sur le plan technique lors des nombreux tests effectués	<p>La prestation Vote électronique du Guichet unique a été complétée par l'intégration des élections. Par ailleurs, les modules suivants ont fait l'objet d'un nouveau développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interface utilisateur - calculette (comptage des votes électroniques) - décompte des électeurs et des votes 	CHAN	1 ^{er} janvier 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Développer le Guichet unique (GU) et augmenter le nombre de prestations en ligne de 2% à 50%; revoir en conséquence l'implantation des guichets physiques	Depuis 2009 et jusqu'à fin 2012, les développements ont avancé selon la planification initiale avec la mise en œuvre de la version 2 du Guichet unique en décembre 2012. Le projet avance malgré un retard de 12 à 24 mois dû à une baisse du crédit accordé.	DJSF, CHAN	DJSF-CE	2013
Réunir en une seule entité le service informatique de l'Etat (SIEN) et le Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel (CEG) et définir son implantation sur le territoire cantonal	Le projet entre dans une phase ultime d'étude, qui devra déterminer l'implantation géographique du SIEN d'une part et, d'autre part, les modalités de rapprochement des deux entités.	DJSF	CE	2013
Mettre en place un réseau de fibre optique chez l'habitant en collaboration avec les partenaires neuchâtelois (Swisscom, VITEOS, Vidéo 2000, Groupe E, etc.)	Le Conseil d'Etat a estimé que la concurrence était suffisante sur le marché pour qu'il n'investisse pas dans ce projet. Du côté du DGT, le service des ponts et chaussées a participé en 2010 à un projet pilote de pose de fibre optique sur le tracé de la H20 entre Boudevilliers et La Chaux-de-Fonds.	DGT, DEC, DJSF	CE	2020

Bâtiments

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Entreprenre une rénovation des bâtiments du CPLN	Crédit d'étude complémentaire de 1,1 mio pour l'assainissement des bâtiments du CPLN accordé par le Grand Conseil (rapport 12.038).	DGT, DECS	2012

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Etablir un plan d'entretien des bâtiments (rapport destiné au Grand Conseil)	Un premier plan d'entretien prioritaire des bâtiments a été établi par le service des bâtiments (SBAT) en automne 2012 (montant global 120 millions de francs). Un rapport sollicitant un premier crédit-cadre de 35 millions pour assainir certains bâtiments en première urgence durant une période de 4 à 5 ans a été soumis au Conseil d'Etat en septembre 2011. Ce rapport sera soumis au Grand Conseil au printemps 2013.	DGT	GC	2013
Déterminer la politique à suivre en matière de patrimoine foncier de l'Etat. Si l'option est choisie de vendre la part du patrimoine qui n'est pas déterminant à la bonne marche de l'Etat (notamment tout ou partie des domaines agricoles de montagne, ainsi que des terrains qui ne sont pas dans des régions "sensibles"), il faudra procéder à la modification de l'art. 41 LCFo, afin de permettre l'aliénation de forêts publiques de l'Etat et des communes à des particuliers	<p>Le Conseil d'Etat a mis sur pied deux groupes de travail: le premier, composé d'experts hors de l'administration, est chargé d'élaborer des propositions pour la valorisation du site de Perreux, le second (sous la conduite du SBAT) de celle de l'ensemble du patrimoine administratif et financier de l'Etat.</p> <p>Le Conseil d'Etat a accepté le principe de la vente des fermes de l'Etat, à des conditions à déterminer de cas en cas, le 8 février 2011. Dix fermiers de domaines de l'Etat ont manifesté par écrit leur intérêt à étudier l'acquisition de la ferme, par un DDP. Un contrat de mandat d'expertise a été attribué au bureau d'expertise. La valeur de vente potentielle de l'ensemble de ces 10 fermes s'élève entre 4,0 et 4,5 millions de francs. La Commission de gestion et des finances a été saisie de ce dossier lors de sa séance du 24 avril 2012. A l'exception de quatre dossiers de domaines touchés par l'étude sur un éventuel projet de pompage-turbinage du Doubs, les autres dossiers sont en phase de réalisation (études financières et travaux géométriques en cours).</p>	DGT, DEC	CE	2012-2015 2012-2013

Réformes structurelles

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
<p>Mettre en place un processus d'achat au sein de l'Etat dans le but de garantir la transparence des achats, respecter la loi sur les marchés publics et baisser les coûts</p>	<p>Un arrêté et une directive sont définis pour la réorganisation des achats depuis mars 2010 et ont été mis à jour en avril 2012.</p> <p>Un coordinateur des achats a été engagé au service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) dont les missions principales sont de définir les processus d'achats, de négocier les contrats-cadres, de soutenir les services acheteurs pour les appels d'offres, de former les services centraux et de coordonner les achats entre les services.</p>	CHAN	2011-2012
<p>Assurer l'autofinancement et réviser le statut d'Evologia</p>	<p>Après analyse, le Conseil d'Etat a décidé le 18 septembre 2012, de la reprise au 1^{er} janvier 2013 de la majeure partie des prestations d'Evologia par le service de l'agriculture, à l'exception de celles liées au développement économique (promotion, gestion des terrains à vocation économique) assurées désormais par le service de l'économie.</p> <p>Cette décision s'inscrit dans le cadre des mesures 1.4.3 et 2.4.4 du Programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat tout en renforçant non seulement Evologia en tant que pôle de développement du secteur primaire, mais également en qualité de pôle de développement des secteurs secondaire et tertiaire. Elle laisse par ailleurs aussi la porte ouverte aux discussions avec la commune de Val-de-Ruz s'agissant de son implication à divers titres. Elle permet enfin au service de l'agriculture de poursuivre sa réorganisation entamée en 2007, suite à la fusion des services de l'économie agricole et de la viticulture.</p>	DEC	1 ^{er} janvier 2013
<p>Etudier la fusion des services de l'énergie et de la protection de l'environnement</p>	<p>Les deux services ont fusionné au 1^{er} janvier 2010 et leur regroupement géographique est intervenu en juin 2012.</p>	DGT	1 ^{er} janvier 2010

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Revoir la gestion du patrimoine bâti administratif et financier et réorganiser le service de la gérance des immeubles (SGIM), le service des bâtiments (SBAT) et l'office de protection des monuments et sites (OPMS) en conséquence	Création d'un service central "métier bâtiment" au 1 ^{er} janvier 2013, à partir du 1 ^{er} janvier 2012, avec la reprise des activités du service de la gérance des immeubles (SGIM) et l'intégration définitive de l'office cantonal du logement (OCNL). Les missions et les tâches ont été entièrement redéfinies. La réorganisation du SBAT a été progressivement mise en place depuis janvier 2012 et sera consolidée dans les premiers mois de l'année 2013.	DGT, DJSF, DECS	1 ^{er} janvier 2013
	Le SGIM a été transféré à prevoyance.ne au 1 ^{er} janvier 2012 s'agissant de la gérance des immeubles appartenant à prevoyance.ne.		1 ^{er} janvier 2012
	Création de l'office du patrimoine et de l'archéologie (OPAN) par le DECS.		2012
Réorganisation des piscicultures de l'Etat	Les activités piscicoles ont été regroupées sur le site de Colombier en avril 2012. L'immeuble de Môtiers contenant l'incubatrice a été vendu à l'entreprise ETEL pour ses besoins d'extension et les étangs ont été loués sur une période de 10 ans à la société Bio Fish.	DGT	Avril 2012

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Finaliser la réforme de la Police neuchâteloise et atteindre les objectifs en termes de réduction des effectifs et financiers	<p>La réforme de la police unique aboutira au 1^{er} janvier 2014 avec l'intégration effective de la police locale de Neuchâtel. Un protocole d'accord a été signé en ce sens entre le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel et le Conseil d'Etat.</p> <p>Les structures de la police sont devenues plus efficaces et le niveau de sécurité a été maintenu. L'objectif visé d'une baisse globale des effectifs de 10% est atteint. Au niveau financier, canton et communes confondus, l'objectif global d'une diminution des coûts de 10% est en voie d'être atteint, toutefois essentiellement en faveur des communes. Des rééquilibres sont encore nécessaires, notamment au travers des contrats de prestations.</p>	DJSF	CE	2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Finaliser la réorganisation du secteur pénitentiaire, ainsi que les rénovations et agrandissements	<p>Réorganisation finalisée sur le plan de la conception, mais elle a été retardée faute de moyens alloués en particulier en ressources humaines. Elle devrait pouvoir prendre effet en 2016 si les ressources demandées sont allouées. Dans l'intervalle, un nombre important de personnes détenues devront être placées hors canton.</p> <p>Les travaux de rénovation et agrandissement à l'EDPR avancent bien: les locaux administratifs (Promenade 20), la création des ateliers de travail et la première étape de rénovation des bâtiments cellulaires à l'EDPR sont finalisés. Les travaux se termineront courant 2014. Pour l'EEPB, le projet de rénovation et d'agrandissement a dû être redimensionné. Les travaux devraient se terminer courant 2015.</p>	DJSF	CE - GC	2015
Revoir les missions et l'organisation du service des ressources humaines (SRHE)	<p>Un important projet de modernisation des outils de gestion des ressources humaines et de réorganisation des prestations du SRHE est actuellement en cours.</p> <p>Ce projet vise notamment à mieux prendre en compte la composante "RH" dans la conduite de l'Etat et dans la réforme de l'administration, de donner des moyens plus efficaces et modernes aux cadres de l'administration dans leur gestion RH, tant du point de vue de la conduite des collaborateurs que du suivi administratif.</p>	DJSF	CE - GC	2014-2015
Envisager la réunification du siège et de l'agence de l'office des poursuites sur un site unique	Mesures en cours dans l'attente d'un site permettant l'accueil à la fois du siège et de l'agence de l'office des poursuites.	DEC	Néant	Néant

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Déterminer l'avenir de l'encavage de l'Etat ; réaliser l'étude prévue dans la Charte de projet "Encavages du Littoral" convenue au printemps 2009 avec les Caves du Prieuré de Cormondèche, le Domaine de l'Hôpital Pourtalès et les Caves de la Ville de Neuchâtel</p> <p>Poursuivre le processus jusqu'à la définition d'un concept de collaboration durable et la réalisation éventuelle d'investissements communs sur le site de l'Etat d'Auvernier ou de Colombier</p>	<p>Le Domaine de l'Hôpital Pourtalès s'est retiré du projet. La collaboration avec les Caves du Prieuré de Cormondèche se poursuit en matière de vinification de certaines spécialités. Un accord de partenariat avec les Caves de la Ville de Neuchâtel a été finalisé en novembre 2012.</p>	DEC	DEC	A définir
<p>Analyser la pertinence de la création d'un service de la mobilité au sein du DGT</p>	<p>Dans une première étape, afin de tenir compte de l'importance politique du domaine des transports, le Conseil d'Etat a décidé d'élever l'office des transports au rang de service avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011.</p> <p>En tant que deuxième étape, les différents services du DGT concernés par la mobilité (service des ponts et chaussées, service de l'aménagement du territoire et service des transports), sous la conduite du chef de département, ont entrepris des réflexions. Celles-ci ont été cependant provisoirement suspendues vu la nécessité de mobiliser l'ensemble des ressources du SCTR en faveur du projet de RER neuchâtelois. La pertinence des travaux sera examinée courant 2013.</p>	DGT	CE	2013-2014

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Rendre plus efficiente l'utilisation des ressources de l'Etat dans le but d'améliorer les prestations et de baisser les coûts de logistique (livraison, stockage, etc.). Le service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI) mènera dans ce sens une analyse au sein des différents services de l'administration	<p>Le module logistique (WM) de SAP a été mis en place au SALI depuis 2011 afin d'optimiser les livraisons et d'assurer un suivi de la marchandise. Cet outil facilite également la gestion des stocks et des inventaires.</p> <p>Une solution de gestion des mandats est en cours de développement. Les objectifs sont d'améliorer la planification et la distribution du matériel, d'optimiser les temps de parcours et de permettre le suivi des envois (track and trace). Elle sera mise en production dès juillet 2013. Cette solution permettra de baisser le coût des transports.</p>	CHAN	CHAN	Fin juin 2013

Réforme des institutions

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Revoir l'implantation des autorités judiciaires dans le canton en profitant de leur réorganisation et mettre en place le Tribunal de première instance et le Ministère public à La Chaux-de-Fonds	Nouvelle organisation judiciaire et adaptation de la législation cantonale : au terme d'un projet qui s'est étendu sur plusieurs années, le Grand Conseil a adopté le 27 janvier 2010 une refonte complète de l'organisation judiciaire neuchâteloise pour l'adapter aux exigences des nouveaux codes fédéraux de procédure civile et pénale. Simultanément, l'ensemble de la législation cantonale a été adaptée à cette nouvelle organisation et aux nouveaux codes de procédure.	DJSF	1 ^{er} janvier 2011
Revoir le fonctionnement, l'organisation et l'élection des institutions cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, autorités cantonales)	La commission législative du Grand Conseil, avec l'appui du service juridique, a déposé le rapport 12.048 au Grand Conseil, à l'appui d'une refonte complète de l'organisation et du fonctionnement du Parlement cantonal, comprenant en particulier une autonomisation du secrétariat général du Grand Conseil. Rapport accepté par le législatif cantonal le 30 octobre 2012.	GC, DJSF	Début législature 2013-2017

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Revoir l'implantation des autorités judiciaires dans le canton en profitant de leur réorganisation et mettre en place le Tribunal de première instance et le Ministère public à La Chaux-de-Fonds	<p>Au 1^{er} janvier 2011, la nouvelle organisation judiciaire est entrée en vigueur; elle a notamment permis une recentralisation du Ministère public sur 4 sites et les Tribunaux régionaux sur 3 sites.</p> <p>Les travaux en vue de l'implantation du Ministère public et du Tribunal à La Chaux-de-Fonds avancent bien; une demande de crédit d'investissement pour la construction du Nouvel Hôtel Judiciaire devrait intervenir courant 2013, voire 2014.</p>	DJSF	GC	2011-2015
Réduire le nombre de communes dans le canton de 53 à 10 au maximum	<p>Le nombre de communes aura été réduit de 53 à 37 au 1^{er} janvier 2013. Des discussions se poursuivent en vue de fusionner les communes de La Béroche – 5 communes –, de l'agglomération de Neuchâtel – 8 communes – et dans l'Entre-deux-Lacs avec un projet de fusion des seules communes de la Paroisse civile – 4 communes – ou de l'Entre-deux-Lacs – 8 communes.</p> <p>Le décret relatif à l'utilisation du solde du fonds destiné aux réformes de structures des communes, qui permet de doubler l'aide de l'Etat aux projets de fusions de communes, a été prorogé jusqu'au 31 janvier 2014 par décret du 25 janvier 2011.</p>	DJSF, DGT	Communes - GC	2014
Revoir le fonctionnement, l'organisation et l'élection des institutions cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, autorités communales)	<p>Des propositions ont été faites au niveau de la réorganisation du Conseil d'Etat et des autorités communales mais n'ont pas encore abouti. Hormis la réorganisation du Grand Conseil proposée, le projet est en attente. Les réflexions sur l'agglomération neuchâteloise doivent être relancées suite au refus par le peuple du RER.</p>	DJSF, CHAN	GC	A définir
Poursuivre la troisième étape de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes	<p>Un projet a été mis en place avec la désignation d'un comité de pilotage réunissant des représentants de l'Etat et des communes et d'un chef de projet. Alors qu'à l'origine, les domaines considérés étaient ceux de l'action sociale, de l'enseignement obligatoire, avec la médecine scolaire, la psychologie scolaire et l'orthophonie, les structures d'accueil de la petite enfance et les structures d'accueil parascolaires, les permis de construire, les ambulances et transports hospitaliers, les bibliothèques, le domaine de la culture, des loisirs et des sports, les travaux se concentrent pour l'heure sur les domaines de l'aide sociale et de l'accueil de la petite enfance et sur les modèles de financement des tâches à transférer. Le dossier devrait aboutir, sous toute réserve, en 2013.</p>	DJSF	GC	2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Réviser la péréquation financière intercommunale	La Commission péréquation du Grand Conseil a constitué une délégation chargée d'examiner les conclusions de deux rapports d'experts portant sur l'évaluation de la péréquation financière intercommunale et des propositions de réforme. Celle-ci a adopté en date du 3 octobre 2012 un rapport à l'attention de la commission plénière qui propose une réforme de la péréquation des ressources et la compensation de la surcharge structurelle. Cette réforme doit éliminer les distorsions mises à jour dans le rapport d'évaluation et intégrer les modifications intervenues et à venir de la répartition des flux financiers entre l'Etat et les communes.	DJSF	GC	2013
Redéfinir les outils à disposition de la conduite des affaires extérieures ; préciser et répartir les rôles, notamment ceux dévolus aux communes et groupements de communes, à l'association RUN, à l'Etat et aux organismes intercantonaux	Le Grand Conseil a traité le rapport du Conseil d'Etat sur la politique extérieure 10.016 lors de sa séance du 29 juin 2010. Depuis, un groupe de travail interdépartemental planche sur un concept et des mesures destinés à promouvoir et défendre les intérêts neuchâtelois sur la scène fédérale. L'objectif est de faire valider les propositions par le Conseil d'Etat et la députation neuchâteloise en vue de déployer les premiers effets d'une stratégie plus active début 2013.	DEC, CHAN	CE	2013

Collaborations intercantionales

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Elaborer une convention intercantonale entre les cantons de Neuchâtel et du Jura pour la mise en place d'une autorité commune en matière de protection des données et de transparence des activités étatiques	La convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) a été adoptée par les Parlements NE et JU les 4 et 5 septembre 2012. Entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2013.	DJSF, CHAN	1 ^{er} janvier 2013
Développer les collaborations intercantionales en matière de contrôle alimentaire, en particulier entre les services jurassien et neuchâtelois (SCAV)	Mesure abandonnée suite à l'annonce du désengagement du canton du Jura, le 17 avril 2012. La mesure 1.4.5 du Programme de redressement des finances et de réforme des structures de l'Etat est dès lors de facto également abandonnée.	DEC	Néant
<p>Développer des synergies intercantionales dans le domaine de l'asile et mettre en place des outils de gestion aptes à réagir rapidement aux événements (augmentation des arrivées par exemple)</p> <p>Renforcer la défense des intérêts et la position des cantons (romands en particulier) dans le domaine de l'asile vis-à-vis de la Confédération, hors du cadre de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)</p>	<p>L'augmentation des arrivées de requérants d'asile en 2011, suite notamment au "Printemps arabe", a conduit le Conseil d'Etat à devoir trouver des lieux d'hébergements supplémentaires pour accueillir ces personnes. Dans un premier temps, un abri de protection civile a été ouvert à La Chaux-de-Fonds, fermé début 2012 suite à l'ouverture du centre d'accueil de Perreux. Un centre fédéral d'enregistrement a par ailleurs ouvert en novembre 2012 sur le site des Pradières.</p> <p>En matière de détention administrative, pour faire face à l'augmentation des besoins, une structure de coordination a été mise en place entre le DEC par son service des migrations (SMIG) et le DJSF par son service pénitentiaire, en collaboration étroite avec les autorités judiciaires et la Police neuchâteloise.</p> <p>Au niveau fédéral, la problématique migratoire (procédure, prise en charge, ...) est suivie aussi bien par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de justice et police (CCDJP) que par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).</p>	DEC, DJSF, DSAS	Dès mai 2011

II. Sécurité publique

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Développer la collaboration avec l'ensemble des partenaires de la sécurité pour mettre en place une véritable stratégie régionale dans le domaine de la sécurité intérieure	<p>Police: ce volet est terminé mais pas celui du service de la sécurité civile et militaire (SSCM)</p> <p>Le développement de collaborations et de rapprochements avec l'ensemble des partenaires de la sécurité a été réalisé dans le courant de cette législature, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention de coopération et de délégation des compétences avec le corps des gardes-frontière (Cgfr). - Signature d'une convention de coopération et de délégation des compétences avec la police des transports. - Collaboration accrue avec l'armée, notamment lors d'engagements communs inédits au profit de la sécurité publique du canton (p. ex. contrôles routiers, fouilles de prisons, etc.). - Mise en œuvre d'une plateforme opérationnelle transfrontalière réunissant tous les partenaires de la sécurité franco-suisse. - Mise en œuvre d'une plateforme avec les entreprises horlogères afin de renforcer la sécurité du tissu économique du canton de Neuchâtel. 	DJSF	Dès 2010

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Réorganiser le secteur de la police du feu sur la base d'une évaluation des risques et dans le cadre d'une politique globale en matière de protection de la population	La loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) a été adoptée par le Grand Conseil le 27 juin 2012. Son entrée en vigueur est prévue au 1 ^{er} juillet 2013. Elle découlera sur une réorganisation en profondeur des sapeurs-pompiers dans le canton. Ce projet prévoit notamment le transfert des responsabilités de l'organisation de la défense contre les incendies et des secours ainsi que la vente des bâtiments administratifs et d'exercice du Centre de Couvet à l'ECAP.	DJSF, DGT, DSAS	GC	1 ^{er} juillet 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Revoir le dispositif d'alarme en matière de protection de la population	Réforme de la prise en charge préhospitalière avec notamment l'objectif de confier au canton de Vaud la gestion de la centrale d'urgence sanitaire 144, la hotline pédiatrique et les appels destinés à la garde médicale. Un rapport sera soumis au Grand Conseil d'ici la fin de la législature.	DSAS, DJSF	GC	2013
	Les sirènes d'alarme du canton ont été remplacées et le système POLYALERT (commande à distance des sirènes d'alarme) a été mis en oeuvre.	DJSF	CE	2015
	Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique globale en matière de protection de la population, le mode de fonctionnement de la Protection civile (PCi) est en cours de révision. Ce projet vise à clarifier le rôle des collectivités publiques dans la protection de la population, à redéfinir les prestations de la PCi à l'échelle cantonale et à réviser la loi d'application de la LPPCi conformément aux modifications de la loi fédérale du 1 ^{er} janvier 2012.	DJSF	GC	2014
Développer la collaboration avec l'ensemble des partenaires de la sécurité pour mettre en place une véritable stratégie régionale dans le domaine de la sécurité intérieure.	Police: un projet a été initié afin d'étudier la création d'une seule police pour les cantons de Neuchâtel et du Jura. Un premier rapport portant sur la faisabilité d'une telle police sera transmis au Conseil d'Etat au début 2013. Il devrait être soumis au Grand Conseil courant 2013.	DJSF	GC	2013
	SSCM : une analyse des dangers et des risques potentiels selon la méthode KATAPLAN est en phase de finalisation. Elle débouchera sur une communication durant le premier semestre 2013.	DJSF	CE	2013

III. Enseignement et formation

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Recentrer sur huit ans la formation professionnelle dans le canton et diminuer l'importance des formations à plein temps au secondaire II et au tertiaire non HES : faire passer la proportion d'élèves se dirigeant vers des formations professionnelles de 58 à 68%; au sein de la formation professionnelle, augmenter la part de contrats en formation duale de 57% à 80%; réserver ainsi en priorité les filières à plein temps aux apprenants se préparant aux maturités (gymnasiales, professionnelles, spécialisées)	Des conditions d'entrée plus restrictives pour les filières à plein temps du secondaire II ont été introduites à la rentrée scolaire 2011-2012.	DECS	2011 et 2012
	Des quotas d'apprentis dans chacun des départements de l'Etat ont été imposés. La mesure a été étendue aux institutions du domaine santé-social subventionnées par l'Etat.	DECS, DJSF, DSAS	2010 et 2011
	L'accès aux filières HES par la voie des maturités professionnelles a été privilégié.	DECS	2012
	Le redoublement a été limité en mettant en œuvre des mesures de remédiation.	DECS	2011
	Les modalités d'alimentation du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel (FFPP) ont été revues (rapport 10.003).	DECS	2010
	Les expériences pilotes de validation des acquis de l'expérience (VAE) en fonction des besoins des entreprises et des institutions de notre région ont été développées.	DECS	2010
	Dans le cadre de la réorganisation de l'office régional de placement (ORPN), création d'un atelier test en horlogerie destiné à répondre à la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée du secteur. Le détail de cette mesure figure en page 17 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 12.044 concernant la politique en matière d'emploi.	DEC	Décembre 2011
	Constitution d'un droit de superficie en faveur de la Fondation BNMB permettant la rénovation des bâtiments du CPMB à Colombier autorisée par le Grand Conseil (rapport 10.063) (partenariat public-privé).	DECS	2011

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Mettre en place les accords intercantonaux harmonisant l'école obligatoire au niveau romand (Convention scolaire romande-CSR) et national (Harmos)	Les grilles-horaires ont été adaptées aux exigences du Plan d'études romand (PER) dès 2011 de manière échelonnée.	DECS	2011
	Introduction a) De l'école obligatoire à 4 ans (effectif à la rentrée d'août 2011) b) Du PER c) De l'anglais en 5 ^{ème} année	DECS	a) 2011 b) 2011: années 1+2+5+9 2012: années 3+6+10 2013: années 4+7+8+11 c) expérience pilote dès août 2011, généralisation en 2013
	Mise en place du découpage de l'école obligatoire en trois cycles.	DECS	2011
	Réaménagement du temps scolaire de l'élève (horaires blocs et journées à horaire continu) (introduction facultative en 2011, généralisation en 2013 pour les années 1-7).	DECS	2011
Redéfinir les structures de pilotage de l'école neuchâteloise	L'organisation territoriale de l'école obligatoire a été revue par la création des établissements scolaires régionaux et des cercles scolaires regroupant tous les degrés scolaires, du préscolaire au secondaire 1 (rapport 10.066).	DECS	Août 2012

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Informatique scolaire : renforcer l'usage des médias, images, technologies, de l'information et de la communication (MITIC) à l'école	Des nouvelles prestations par le biais du Guichet unique sont offertes (attestation de fréquentation, de départ au terme de la scolarité et de cursus, bulletin scolaire et consultation de l'horaire).	DECS	2010
	Des ressources pédagogiques en ligne offrant un soutien aux élèves ont été développées.	DECS	2010
	L'utilisation des ressources informatiques au profit de l'apprentissage des langues a été introduite.	DECS	2010
Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique cantonal en matière de pédagogie spécialisée	Les communes participent aux frais de scolarisation en école spécialisée (rapport 09.036). Nouvel article 45a LOS (RSN 410.10).	DECS	2010
	La capacité d'accueil des élèves polyhandicapés a été augmentée.	DECS	2010
Améliorer la transition entre l'école obligatoire et le secondaire II	Un cours d'éducation au choix en 10 ^{ème} année pour les élèves de toutes les sections a été mis en place.	DECS	2010
	Suite aux épreuves de 10 ^{ème} année, un programme différencié en fonction des objectifs de formation des élèves a été introduit. L'objectif est poursuivi dans le cadre de la rénovation du cycle 3 (rapport 12.040).	DECS	2012
	Avec l'aide financière de la Confédération, des mesures d'accompagnement individuel (case management, mentoring) pour les élèves sans solution en fin de scolarité obligatoire et les élèves et apprenants du secondaire II en difficulté ont été mises en place.	DECS	2010
Limiter le taux de redoublement en mettant en œuvre des mesures de remédiation	Généralisation du programme ASPEDI (cycle 3 de la scolarité obligatoire).	DECS	2010

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Hautes écoles : élaborer et mettre en œuvre une politique coordonnée pour la formation tertiaire, en conformité avec la nouvelle loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)	En collaboration avec les cantons concernés et la Confédération, la question des filières sous-critiques de la HE-Arc a été réglée.	DECS	2010
	La répartition interne des charges pour la HEP-BEJUNE et la HE-Arc a été rediscutée (nouvelle convention HE-Arc adoptée par le Grand Conseil en octobre 2012). Pour la HEP-BEJUNE: dans un souci de rationalisation, la filière de formation des enseignants généralistes (PF1) a été regroupée sur deux sites (La Chaux-de-Fonds et Delémont) et la filière de formation des maîtres secondaires ainsi que les activités de recherche et de la formation continue sont désormais localisées à Bienne. Pour la HE-Arc: la nouvelle convention, adoptée par le Grand Conseil en octobre 2012 (rapport 12.036), prévoit une nouvelle clé de répartition des charges financières entre les trois cantons partenaires.	DECS	2012
	La convention HES-SO a été redéfinie, idem pour le modèle financier (nouvelle convention HES-SO, adoptée par le Grand Conseil en octobre 2012). La nouvelle convention HES-SO a été adoptée par tous les cantons de Suisse occidentale, en octobre 2012 par le canton de Neuchâtel (rapport 12.036) ; entrée en vigueur en 2013. Un droit de co-décision unique a été négocié pour l'espace BEJUNE.	DECS	1 ^{er} janvier 2013
	Le loyer du bâtiment TransEurope est désormais assuré à 60% par le canton de Neuchâtel. Selon l'ancien système, le canton de Neuchâtel aurait dû assumer le loyer au prorata des étudiants, ce qui aurait été très défavorable dans le cadre d'un regroupement sur un site unique. Comme prévu, ce bâtiment a été inauguré à la rentrée 2011. La nouvelle localisation provoque les effets escomptés au niveau de la hausse des effectifs de la HE-Arc.	DECS, DGT	2011
	Le mandat d'objectifs de l'Université de Neuchâtel (UniNE) a été suivi.	DECS	Dès 2010

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Mener à terme le développement d'un pôle neuchâtelois de la microtechnique d'importance nationale et valoriser le transfert technologique en microtechnique, nanotechnologie et énergie</p>	<p>Construction d'un nouveau bâtiment regroupant l'ensemble des partenaires et des activités de la microtechnique. Le projet est financé par l'Etat de Neuchâtel (crédit d'engagement de 71,4 millions octroyé par le Grand Conseil le 26 mai 2010). A la fin des travaux, prévus pour la rentrée universitaire 2013-2014, le bâtiment sera gracieusement mis à disposition de l'antenne neuchâteloise de l'EPFL, sous réserve des frais d'exploitation et d'entretien courants pris en charge par celle-ci, conformément à la convention du 20 mars 2008 entre l'EPFL et l'UniNE pour l'intégration de l'Institut de microtechnique de l'UniNE au sein de l'EPFL.</p> <p>Microcity accueillera 10 chaires d'importance internationale dans les domaines de la microtechnique, nano-technologique et énergétique (pôle photovoltaïque).</p> <p>Après un ralentissement dû à certaines oppositions induisant un retard d'une année, les travaux avancent selon la planification prévue.</p>	DECS, DGT, DJSF, DEC	DECS	Septembre 2013
<p>Mettre en place les accords intercantonaux harmonisant l'école obligatoire au niveau romand (Convention scolaire romande-CSR) et national (Harmos)</p>	<p>Les épreuves romandes prévues par la CSR sont en cours d'élaboration.</p>	DECS	CIIP	Ouvert
	<p>Le concept de contrôle de la qualité de l'enseignement est en cours d'élaboration.</p>	DECS	CE	A définir
<p>Elaborer et mettre en œuvre un plan stratégique cantonal en matière de pédagogie spécialisée</p>	<p>L'Accord intercantonal de la CDIP sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée a été soumis au Grand Conseil en janvier 2013. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre cet accord qui entrera progressivement en vigueur dès la rentrée 2013-2014.</p>	DECS	GC	Août 2013
	<p>Le projet d'intégration dans les établissements scolaires régionaux (classes intégrées et intégrations individuelles) des élèves actuellement en école spécialisée, en transférant aux établissements scolaires régionaux une part proportionnelle des ressources financières et humaines allouées aux écoles spécialisées, est en cours d'élaboration.</p>	DECS	CE	A définir
	<p>Le projet visant à scolariser dans une seule école spécialisée, sur deux ou trois sites, les élèves pour lesquels une scolarité hors milieu protégé n'est pas possible, est à l'étude.</p>	DECS	CE	A définir

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
	Le projet de soutien pédagogique par individualisation de l'octroi des mesures, en application d'un concept d'attribution cantonal, est en cours d'élaboration.	DECS	CE	2014

IV. Culture et loisirs

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Développer la mise en œuvre de la politique culturelle telle que définie dans le plan d'intention du Conseil d'Etat	Les rôles Etat-villes dans le domaine de la culture en général et dans les domaines des bibliothèques ont été clarifiés (rapports déposés en 2010 et 2011), des aides à la création, du cinéma et d'un centre de création régional pour les arts de la scène en particulier (centre neuchâtelois des arts vivants, fin des travaux en 2011).	DECS	2011
	Un appui a été donné à la reconnaissance de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO, idem pour la candidature des sites palafittes de Neuchâtel.	DECS	2011
	Les talents précoces ont été soutenus au travers du concept "sports-arts-études et formation" et de la formation musicale préprofessionnelle (mise en place du cursus préprofessionnel, cursus +).	DECS	2011 et 2012
Médiation culturelle jeune public: sensibiliser et informer le jeune public sur l'offre en matière artistique et culturelle	Un agenda culturel a été diffusé à tous les enfants en âge de scolarité obligatoire.	DECS	2011
Consolider le concept de politique sportive par une mise en réseau des différents partenaires	Dans le cadre de l'élaboration de la loi sur le sport, les rôles des différents partenaires, notamment les communes, ont été clairement définis. Le projet de création d'une structure "Sport neuchâtelois" a été abandonné.	DECS	1 ^{er} janvier 2013 avec effet rétroactif

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
	<p>Un concept pour les manifestations sportives d'envergure a été mis en place.</p> <p>Concept mis en place dans le cadre de la commission neuchâteloise de répartition des bénéfiques de la Loterie romande en faveur du sport.</p>	DECS, DGT	2012 2010
	<p>Les talents ont été soutenus en adaptant aux réalités contextuelles le concept "Sports- arts- études et formation" (mise en place d'un centre régional de performance Swiss-Ski au collège du Mail; concept Sport-Elite au Lycée Denis-de-Rougemont).</p>	DECS	2011 et 2012

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Médiation culturelle :</p> <p>Plateforme d'information entre les acteurs culturels et les enseignants</p> <p>Grand public, mise en valeur des acteurs culturels</p> <p>Mise en valeur des activités du service</p>	<p>En cours d'élaboration, en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire (SEO).</p> <p>Création d'un "Prix culture" dans le Canton de Neuchâtel.</p> <p>Développement d'un outil de communication à définir (ex. : newsletter, page Internet, brochure).</p>	DECS	DECS	2013

V. Santé

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Intégrer la révision de la LAMal relative au financement hospitalier	Entrée en vigueur de la loi portant modification de la loi de santé (LS).	DSAS	Janvier 2012
Concrétiser l'organisation de la prise en charge psychiatrique en collaboration avec le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)	Adoption du décret approuvant les options stratégiques du CNP pour la période 2010-2012.	DSAS	Septembre 2010
Présenter un concept cantonal de maintien à domicile et une planification médico-sociale pour les personnes âgées	Adoption par le Grand Conseil du rapport Planification médico-sociale pour les personnes âgées (12.013) à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé.	DSAS	Mai 2012
Prendre en compte la réforme fédérale du financement des soins de longue durée en introduisant notamment un financement à la prestation dans les EMS	Adoption par le Grand Conseil du rapport (10.033) à l'appui d'un projet de loi sur le financement des établissements médico-sociaux (LFinEMS).	DSAS	Septembre 2010
Assurer la formation des jeunes hospitalisés en psychiatrie	Création d'un poste d'enseignant au CNP, secteur enfance et adolescence, sur le site de Préfargier.	DECS, DSAS	2011

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Faire évoluer l'organisation et le financement du système des ambulances et du transport des malades en relation aussi avec la mise en place de la centrale d'engagement neuchâteloise unique	L'étude concernant l'organisation et le financement du système des ambulances sera reprise dans le cadre de la prochaine législature en étroite collaboration avec les communes. La mise en place de la centrale d'engagement unique a fait l'objet d'un traitement séparé.	DSAS, DJSF	GC - CE	2014-2015

VI. Prévoyance sociale

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Rédiger et faire valider le plan stratégique neuchâtelois des institutions spécialisées conformément aux dispositions fédérales induites par la RTP	Plan stratégique neuchâtelois soumis et avalisé par le Conseil fédéral.	DSAS	Mars 2012
Définir un concept cantonal de prise en charge ambulatoire des mineurs	Prise en compte par le Grand Conseil du rapport (12.037) concernant un projet de concept cantonal de prise en charge ambulatoire des enfants.	DSAS	Septembre 2012
Restructurer le domaine des addictions en améliorant la cohérence entre le stationnaire et l'ambulatoire	Les missions des institutions résidentielles ont été confirmées mais de manière plus circonscrites. Parallèlement, la Fondation Neuchâtel Addictions (FNA) a été restructurée pour la doter d'une direction unique.	DSAS	2011-2012
Renforcer la prévention du surendettement; prévention par la lutte contre le surendettement; observation de l'évolution de ce phénomène et collaboration avec toutes les organisations actives dans ce domaine	Signature d'un contrat de prestations avec CSP et Caritas pour la réalisation de mesures d'aide au désendettement.	DSAS	2010
	Les organes du Fonds de désendettement ont adopté un plan d'actions en vue de faire évoluer le Fonds, notamment dans le but d'en faire un observatoire de la problématique générale de l'endettement dans le canton et de développer les mesures de prévention et de détection précoce.	DSAS	Entrée en vigueur progressive dès 2011

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Proposer au Grand Conseil la ratification de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des bourses d'études (CDIP). Réviser en conséquence la législation sur les bourses et adapter les principes essentiels de calculs des allocations de formation	Ratification par le Grand Conseil de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes des bourses d'études.	DSAS	2010
	Projet de loi sur les aides à la formation soumis au Grand Conseil début 2013.	DSAS	1 ^{er} semestre 2013
Renforcer le contrôle de l'octroi des prestations sociales	En 2010 déjà, un deuxième poste d'inspecteur au sein de l'office de contrôle du service de l'emploi a été affecté à cette mission. Cependant, compte tenu des vacances successives de ces fonctions ainsi que du temps nécessaire à la formation des inspecteurs, le renforcement visé a été atteint au 1 ^{er} janvier 2012.	DEC, DSAS	2012
<p>Elaborer une véritable stratégie cantonale concernant l'intégration des requérants d'asile : repenser toute la prise en charge des requérants dès leur arrivée dans le canton afin de maximiser leurs chances d'intégration sociale et professionnelle</p> <p>Mettre en place un système incitatif performant (cours, formation, stages, etc.) et plus contraignant (obligation de suivre des cours de langues notamment, etc.) pour les personnes ne faisant que peu d'efforts</p> <p>Politique transparente des droits mais aussi des devoirs des personnes migrantes vis-à-vis de leur lieu d'accueil et de la population</p>	<p>La stratégie cantonale concernant l'intégration des requérants d'asile est décrite dans le rapport 12.050 à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur les étrangers. Les modifications apportées visent l'ajustement de la loi à l'évolution des flux migratoires, notamment leur féminisation, et une mise en conformité avec les nouveaux contextes normatifs et institutionnels neuchâtelois et suisse en ce qui concerne la politique nationale d'intégration des étrangers.</p> <p>Ces modifications visent en particulier à permettre au Canton de répondre à la Confédération qui demande à chaque canton de vérifier ses bases juridiques pour la mise en place commune, dès 2014, du plan national de promotion de l'intégration des étrangers, sous la forme d'une convention-programme pluriannuelle de quatre ans.</p>	DEC	2012

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
<p>Intensifier les échanges avec les collectivités étrangères ; créer des partenariats entre les institutions compétentes et les responsables des collectivités étrangères pour assurer une mobilisation constante en faveur du respect des droits humains fondamentaux dans des domaines spécifiques importants comme la violence domestique, la prostitution, les mariages forcés et les mutilations génitales</p>	<p>Il existe depuis 2006 une loi cantonale cadre sur la prostitution. Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est associé aux réflexions menées dans la cellule LProst autour du respect de ladite loi ainsi que des mesures à mettre sur pied pour l'information et la sensibilisation du public cible. A cet effet, une brochure a été réalisée par le COSM et est distribuée aux professionnels.</p> <p>Afin de garantir une meilleure protection du groupe cible, des séances d'information sont régulièrement données au COSM depuis 2005 aux artistes de cabarets, en collaboration avec le SMIG et le Groupe SIDA.</p> <p>Parfois confronté aux problèmes liés à la violence domestique, le COSM participe aux séances de la commission technique LVcouple et mène une réflexion en collaboration avec l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE) pour la prévention et la lutte de ce fléau auprès des communautés.</p> <p>Sur le thème des mariages forcés, le COSM a mis sur pied un réseau cantonal interdisciplinaire depuis 2007; mené avec succès des actions de sensibilisation auprès des communautés étrangères, des professionnels et des jeunes depuis 2009; coordonné un réseau intercantonal depuis 2010 et mis sur pied une formation intercantonale destinée aux professionnels depuis 2012.</p> <p>Une réflexion menée par le COSM pour la mise en place d'une stratégie cantonale coordonnée sur le MGF (mutilations génitales féminines) depuis 2009 a fait l'objet d'un rapport en 2011 et est depuis opérationnelle. Un réseau cantonal interdisciplinaire et un comité d'organisation et de coordination (avec des professionnels et les représentants des communautés) a été constitué.</p>	DEC	1 ^{er} janvier 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Finaliser le projet ACCORD en étroite partenariat avec les communes. Améliorer la délivrance de prestations sociales en collaboration avec les guichets sociaux régionaux (GSR). Grâce à la mise en vigueur complète des instruments de la Loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), on vise à analyser de manière plus homogène la situation des bénéficiaires, à accroître l'efficacité de l'intervention des collectivités publiques et à favoriser la proximité avec l'utilisateur</p>	<p>La finalisation de la 3^{ème} et dernière étape du projet ACCORD doit être réalisée au 1^{er} janvier 2014, avec 8 guichets sociaux régionaux, portes d'entrée pour l'utilisateur des prestations sociales sous conditions de ressources. Une base de données sociales partagée assurera le flux d'informations entre les différents secteurs prestataires.</p>	DSAS	CE	2014
<p>Recentrer l'aide sociale sur sa mission essentielle car son intervention doit rester temporaire et subsidiaire. Examiner la politique sociale cantonale de manière globale (dispositif de mesures en amont) afin d'en améliorer la cohérence et l'efficacité (lutte contre les effets de seuil, par exemple)</p>	<p>Ce volet fait l'objet d'une attention soutenue et régulière du Conseil d'Etat et de ses services. Plusieurs mesures ont été introduites ou proposées dans les secteurs des bourses d'études, des subsides LAMal ou encore des avances sur pensions alimentaires. Les études et les efforts se poursuivent sous l'égide de la collaboration interinstitutionnelle (CII). En parallèle, le Conseil d'Etat prépare un plan d'actions détaillant la mise en œuvre de 26 mesures visant à mieux maîtriser l'évolution de l'aide sociale.</p>	DSAS, DEC	CE - GC	2013-2014

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Développer un pôle unique de l'insertion socioprofessionnelle dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle (CII: DSAS, DEC, DECS), dans le but, à la fois, d'assurer une meilleure lisibilité du dispositif d'insertion et de permettre une prise en charge coordonnée de la personne à réinsérer tout au long de son parcours</p>	<p>Rapport (10.030) sur l'insertion professionnelle. L'office de l'insertion des jeunes en formation professionnelle (OFIJ) a trouvé sa pérennité au sein du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) comme pôle unique en matière d'insertion dans le domaine de la formation.</p> <p>Des progrès ont été réalisés notamment avec la création de case management de la formation professionnelle et de la création d'un poste de chef de projet CII-MAMAC. Les travaux d'amélioration se poursuivent.</p>	DSAS, DEC, DECS	GC CE - GC	2014
<p>Définir une stratégie à long terme en matière d'accueil des requérants d'asile; recherche d'une structure centralisée sur un seul site performant et permettant l'occupation et l'intégration des personnes à encadrer tout en limitant les coûts d'exploitation et les charges de personnel</p>	<p>L'ouverture du centre d'accueil de Perreux a permis de désengorger la situation sur le front de l'asile et de répondre, à court et moyen termes, à l'objectif visé. A long terme cependant, la question devra être reprise parallèlement aux réflexions en cours s'agissant de l'avenir de l'ensemble du site de Perreux.</p>	DEC	CE	2015
<p>Proposer des dispositions légales concernant le financement, la planification et la surveillance des institutions spécialisées</p>	<p>Projet de loi sur les institutions spécialisées pour adultes stipulant les modalités financières, la planification et la surveillance des institutions spécialisées en préparation.</p>	DSAS	GC	1 ^{er} semestre 2013

Famille

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Réviser la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance en visant notamment un dispositif d'accueil universel et de qualité avec comme priorité le développement des structures d'accueil parascolaires, ainsi que le renforcement de l'accueil familial de jour (parents de jour). Organiser l'accueil et l'intégration des enfants à besoin particulier dans les crèches et prendre en compte la problématique de la garde à domicile des enfants malades	Entrée en vigueur de la loi sur l'accueil des enfants (LAE).	DSAS	Janvier 2012
Adapter le dispositif législatif cantonal et l'organisation administrative y relative en fonction des nouvelles exigences introduites dans le droit fédéral de protection de l'adulte et de l'enfant (ex.: droit de tutelle)	Adoption par le Grand Conseil du rapport (12.042) concernant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (LAPEA).	DSAS	Janvier 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Clarifier, dans le cadre d'un désenchevêtrement Etat-Communes, l'organisation et la prise en charge financière de l'accueil extra-familial (crèche et parascolaire) et de l'aide sociale	Travaux en cours dans le cadre de la Commission "Désenchevêtrement" du Grand Conseil. Plusieurs propositions ont été formulées par le DSAS et sont à l'étude par ladite commission.	DSAS, DJSF	GC	Selon travaux de la commission

Communauté et coopération

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
<p>Aide humanitaire et coopération au développement : promouvoir le respect de la dignité humaine et les principes du développement durable; soutenir la lutte contre la pauvreté extrême dans les pays en développement</p> <p>A cet effet, appuyer les actions menées par les associations et ONG neuchâtelaises réunies au sein de Latitude 21 dans lesdits pays; soutenir Latitude 21 dans la mobilisation des compétences présentes dans le canton et dans la promotion de la coopération au développement; l'appuyer dans l'information de la population neuchâtelaise et des collectivités publiques sur la question de la coopération internationale au développement</p> <p>Pour la période 2010-2013, dans le cadre du contrat de prestations prévu par la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008, mettre à disposition un financement annuel moyen de base de 260.000 francs et organiser la mobilisation de compétences disponibles au sein de l'administration cantonale pour des missions de durée limitée sur le terrain</p>	<p>Un contrat de prestations a été signé par le Conseil d'Etat avec Latitude 21 (Fédération neuchâtelaise de développement) le 1^{er} décembre 2010, pour la période 2010-2013.</p> <p>Le DJSF assure un suivi des objectifs et des mesures mises en œuvre par Latitude 21. Ceux-ci ont ainsi pu tous être atteints, à l'exception de la mise à disposition de personnel de l'administration cantonale pour des projets pilotés par Latitude 21 ou l'accueil de stagiaires étrangers.</p> <p>Le Contrôle cantonal des finances (CCFI) procède chaque année à une vérification des comptes de Latitude 21. Il a salué la qualité des procédures mises en place en matière de contrôle interne.</p> <p>Le contrat de prestations se renouvelle périodiquement tous les 4 ans.</p>	DJSF	2010

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Revoir le concordat avec la participation des églises reconnues pour définir les bases de reconnaissance d'autres communautés religieuses, comme le prévoit l'art. 99 de la Constitution	Ce dossier a pris du retard au profit d'autres dossiers prioritaires. Il devrait être relancé dans le courant de l'année 2013.	DJSF	CE avec approbation du GC	2013-2014

VII. Mobilité

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Fusionner les entreprises de transports TN et TRN	Fusion acceptée le 27 juin 2012 par les assemblées générales des deux sociétés. La nouvelle société, TransN, est effective avec effet rétroactif depuis le 1 ^{er} janvier 2012.	DGT	1 ^{er} janvier 2012
Débuter les travaux visant à la construction du tunnel du Bois des Rutelins (route H10 Saint-Sulpice - Les Verrières)	Le projet consiste en un élargissement de la chaussée et la suppression de virages dangereux, comprenant le percement d'un tunnel bidirectionnel de 400 mètres. Les travaux préliminaires (élargissement ponctuel de la chaussée, aménagement provisoire d'un giratoire, etc.) se sont déroulés entre le 14 juin et le 28 octobre 2011. Les travaux d'excavation ont commencé le 18 septembre 2012 et dureront jusqu'au début de l'été 2013. L'objectif de débuter les travaux a ainsi été atteint comme prévu mais la fin des travaux interviendra en 2014.	DGT	Les travaux préliminaires ont été réalisés dans le calendrier prévu, alors que les travaux principaux ont commencé le 18.09.2012

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Finaliser toutes les études afin de débiter les travaux TransRUN avant 2015	Toutes les étapes du projet RER neuchâtelois (préparatifs d'ordre technique et modalités de financement) ont été finalisées. Toutefois, suite aux résultats de la votation du 23.09.2012 relative à ce projet, les réflexions et autres études nécessaires à l'élaboration d'alternatives ont repris dès octobre 2012.	DGT, DJSF, DEC	CE - GC	Prochaine législature

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Achever le projet de la H20 et la faire reconnaître comme route nationale</p>	<p>La mise à l'enquête publique du projet s'est déroulée entre octobre et novembre 2010. Les différentes oppositions ont été traitées et la décision finale d'approbation a été rendue par le chef du DGT en septembre 2012.</p> <p>En septembre 2012, la H20 a été reconnue comme axe d'importance nationale par les Chambres fédérales. Le transfert de la H20 à la Confédération interviendra en liaison avec l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales soit, selon le calendrier prévu, à partir du 1^{er} janvier 2014.</p> <p>Il reste à transmettre le dossier définitif à l'Office fédéral des routes (OFROU).</p>	DGT	Confédération	Poursuite des études pour contournement du Locle et transmission du dossier définitif à l'OFROU à l'automne 2013
<p>Maintenir la liaison TGV dans le canton de Neuchâtel et augmenter les relations ferroviaires avec la Franche-Comté</p>	<p>L'annonce des horaires 2012 met en évidence une amélioration des horaires pour la liaison TGV Paris-NE-BE et une adaptation des régio-express (RE) introduit en 2010 pour Paris avec correspondance à Frasne, aux nouveaux horaires TGV Lausanne – Paris.</p> <p>L'ouverture de la LGV Rhin-Rhône en décembre 2011 pèse de tout son poids sur la fréquentation des TGV entre BE et Paris via NE. Une attention toute particulière est requise pour assurer la pérennité de ces relations. Dès 2013, les TGV seront prolongés jusqu'à Interlaken. Cette nouvelle relation devrait améliorer la rentabilité de la ligne.</p> <p>De plus, 3 trains journaliers des liaisons La Chaux-de-Fonds – Besançon Viotte sont prolongés jusqu'à la nouvelle gare de Besançon TGV.</p> <p>Finalement, les temps de parcours entre La Chaux-de-Fonds et Paris sont améliorés d'environ 30 minutes et 2 possibilités supplémentaires Paris – La Chaux-de-Fonds avec un temps de parcours de 4h30 sont proposées en 2012 (départ de Paris à 11h23 et 16h53).</p> <p>Ce dossier reste sensible vu les velléités de suppression de cette liaison.</p>	DGT	DGT	En cours

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Achever le tunnel de Serrières	<p>Les travaux préparatoires de cet ouvrage complexe ont débuté à la fin du mois d'avril 2008. Les travaux de génie civil dans les tunnels ont été finalisés en septembre 2012. Dès cette date, les travaux électromécaniques ont débuté.</p> <p>L'ouverture au trafic se déroulera en deux phases: un tube sera ouvert en 2013 et l'ensemble de l'ouvrage sera mis en fonction en 2014. Cet échelonnement doit permettre d'effectuer les travaux de raccordement par étape aux tracés existants. Les délais ont été tenus comme planifiés.</p>	DGT	DGT	2013-2014
Etablir un plan d'entretien des routes (rapport au Grand Conseil)	Les travaux liés à dresser l'inventaire de l'état des routes dans le canton de Neuchâtel se sont déroulés en automne 2010. La consolidation du rapport et des résultats est arrivée à fin 2012. Le rapport sera présenté au Grand Conseil durant le 1 ^{er} semestre 2013.	DGT	GC	1 ^{er} semestre 2013
Rapprocher la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) de la société BSG (Bielerseeegesellschaft)	Les discussions entre les deux sociétés se poursuivent.	DGT	Externe	2016

VIII. Environnement et énergie

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Terminer la procédure d'évaluation de la centrale à gaz de Cornaux II	Le rapport d'évaluation de Cornaux II a été livré en mai 2010.	DGT	Mai 2010
Finaliser le plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire qui sera complété par un observatoire du territoire, à l'appui du projet d'agglomération	<p>A été approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2011 et a été envoyé à Berne en novembre 2011 pour approbation par le Conseil fédéral.</p> <p>Concernant l'observatoire du territoire, un groupe de travail sous la direction du service de l'aménagement du territoire (SCAT) a mis sur pied un concept validé par la CTAT. Le volet Monitoring (mesures de changements) est en cours de réalisation. Il sera complété dans un second temps par un volet Controlling (évaluation des mesures).</p>	DGT	Juin 2011
Mettre en œuvre une nouvelle loi cantonale sur la géoinformation	<p>Le 29 mars 2011, le Grand Conseil acceptait à l'unanimité la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo). Le canton de Neuchâtel est ainsi un des premiers cantons suisses à avoir adopté une nouvelle loi cantonale adaptée à la loi fédérale. Cette loi offre une assise solide aux activités actuelles et futures du SITN.</p> <p>Dans le cadre de la loi qui propose l'introduction progressive d'un nouvel instrument - le cadastre des restrictions de droits publics à la propriété foncière (cadastre RDPPF), le canton a été retenu comme canton pilote par la Confédération pour analyser les conséquences organisationnelles et techniques de la mise en œuvre de ce nouveau cadastre. Il recevra ainsi des fonds pour la période 2012-2015 (444.000 francs comme contribution globale pour les frais d'exploitation et 375.000 francs comme contribution globale pour la phase d'introduction 2012-2014).</p>	DGT	Juin 2012
Présenter une nouvelle loi sur la gestion des déchets permettant d'atteindre la moyenne suisse de recyclage	Cette nouvelle loi, introduisant le principe de la taxe au sac à l'échelle cantonale, est entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012. Cette taxe au sac vise à inciter les gens à trier davantage et à sensibiliser les gens sur leur production de déchets.	DGT	1 ^{er} janvier 2012

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Accélérer l'octroi de permis de construire (via le Guichet unique par exemple, ainsi que l'adhésion au concordat intercantonal sur la police des constructions)	<p>Réviser la procédure des permis de construire dans le canton de Neuchâtel pour réduire les délais de traitement en créant un cadre administratif unifié. Le processus imaginé par un groupe de travail sur la base des conclusions de l'audit externe commandé par le DGT propose ainsi de revoir fondamentalement la manière de travailler des communes avec le canton. Le projet a été accepté par le Grand Conseil en mars 2012. L'application informatique permettant la mise en œuvre est en cours de développement. Elle a fait l'objet de tests auprès des services de l'Etat et sera opérationnelle dès avril 2013.</p> <p>Le projet d'adhésion à l'AIHC (accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions) a été soumis au Grand Conseil qui l'a adopté le 2 novembre 2010. Les modifications législatives et réglementaires à effectuer ont été adoptées par le Conseil d'Etat en mai 2012 et par le Parlement cantonal le 3 novembre 2012.</p>	DGT, DJSF, CHAN	Avril 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Finaliser le plan cantonal des énergies hydrauliques afin de développer et d'individualiser les ressources hydrauliques encore disponibles	<p>L'étude sur le potentiel hydroélectrique du canton, volet énergétique et environnemental, s'est terminée en automne 2012.</p> <p>Cette étude met en avant que le potentiel hydroélectrique semble pouvoir progresser de près de 60 GWh/an, ce qui représenterait une augmentation de 40% par rapport à la production hydroélectrique actuelle du canton. Elle a permis de clarifier la situation et de déterminer les aspects qui devront être traités par une étude nature, une étude ou notice d'impact sur l'environnement dans le cadre de la procédure administrative, pour les éventuels projets qui feront progresser la production hydroélectrique du canton.</p>	DGT	DGT	1 ^{er} semestre 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Encourager l'assainissement des bâtiments par la mise en place d'un certificat énergétique et une politique d'incitation fiscale et de subventions (Fonds de l'énergie)	<p>La révision de la loi sur l'énergie (LCEn) approuvée par le Grand Conseil le 1^{er} novembre 2011 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 est une excellente impulsion pour l'avancement de ce projet. En effet, conformément à l'article 49 de la LCEn et selon les modifications du Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), la classe énergétique d'un bâtiment doit être établie, soit à l'aide du certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB®), soit à l'aide de Display®. Selon l'article 33a du RELCEn, les propriétaires de bâtiments concernés par cet article doivent déterminer, avant le 1^{er} janvier 2018, les performances énergétiques de leur bâtiment à l'aide des certificats susmentionnés.</p> <p>La nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité (LAEI), qui devait permettre d'alimenter le Fonds cantonal de l'énergie, a été refusée par le peuple le 17 juin 2012. Une nouvelle version doit donc être élaborée.</p>	DGT, DJSF	GC	2013
Approuver le concept éolien (tous, Confédération incluse) et lancer sa mise en œuvre	<p>Le concept éolien a été approuvé le 22 juin 2011 par le Conseil d'Etat en marge du plan directeur cantonal.</p> <p>Il a été envoyé à la Confédération pour y être adopté par le Conseil fédéral.</p> <p>Les travaux de coordination avec le canton de VD ont pour leur part abouti.</p> <p>La commission énergie a été saisie d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil permettant le traitement de l'initiative populaire constitutionnelle "Avenir des crêtes : au peuple de décider". Une votation populaire est attendue à ce sujet au second semestre 2013.</p>	DGT	Vote populaire	2013 (dépend de la prise de position de la Confédération)
Encourager la méthanisation (valorisation de la gestion des déchets transformés en source d'énergie)	<p>La future utilisation de la centrale d'incinération de La Chaux-de-Fonds va dans la bonne direction. Les projets d'installations privées de biogaz agricoles sont en bonne voie; deux installations sont en fonction à satisfaction au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers, une troisième est en cours d'étude sur le Littoral.</p>	DGT	DGT-externe	Dépend de l'avancement du projet "Littoral"
Mettre en œuvre la nouvelle loi sur la gestion et la protection des eaux	<p>Le projet de nouvelle loi sur la protection et la gestion intégrée des eaux (LPGE) a été adopté par Conseil d'Etat en mars 2012 et par le Grand Conseil en septembre 2012.</p> <p>Une fois le délai référendaire passé, le DGT devra s'atteler à la rédaction du règlement d'exécution de la LPGE.</p>	DGT	CE	2013-2016

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Entreprendre la revitalisation des cours d'eau	<p>Les projets prévus jusqu'en 2010 ont été partiellement effectués:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Doubs: suppression de la chute au barrage de l'usine du Châtelot (terminé le 17.09.2010). – Seyon: consolidation de 3 chutes au niveau de la Borcarderie et aménagement d'une passe à poisson (terminé le 15.10.2010). – Buttes: réfection du seuil aux Sugits-de-l'envers et aménagement d'une rampe en blocs pour le libre passage de la faune aquatique (terminé fin 2010). – Buttes: améliorations de plusieurs seuils avec des blocs pour casser les hauteurs de chutes et permettre le passage de la faune aquatique (terminé fin 2010). <p>Selon la loi fédérale sur la protection des eaux, les cantons ont l'obligation d'effectuer des revitalisations de cours d'eau. Il s'agit d'une tâche de longue haleine qui nécessitera des travaux durant de nombreuses années encore.</p> <p>En 2015, une deuxième convention-programme de 4 ans sera signée avec la Confédération (OFEV), portant sur différents projets de réaménagement de cours d'eau.</p>	DGT	GC	2015
Augmenter la production endogène d'électricité renouvelable de 20% à 40%	<p>Dans le cadre de la prise de position sur l'énergie nucléaire, le Conseil d'Etat a décidé en février 2011 de promouvoir les énergies renouvelables. Il a également décidé de prendre une participation à hauteur de 10% dans la société Groupe E Greenwatt SA, décision qui a été validée par le Grand Conseil en septembre 2012 et concrétisée par un versement à fin 2012.</p> <p>Le nombre des installations de production d'électricité est en constante augmentation (surtout photovoltaïque) mais n'est pas encore significative en proportion de la consommation totale du canton. Les projets d'implantation d'éoliennes dans le canton n'ont toujours pas été concrétisés en raison de nouvelles oppositions (projet du Crêt-Meuron).</p>	DGT	CE	2016

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Démarrer quatre à six projets de géothermie profonde en soutenant des institutions neuchâteloises à la pointe dans ce domaine</p>	<p>Par le biais du fonds cantonal de l'énergie, un mandat a été donné au GIC (Geothermal Investment Center), collaborant avec le laboratoire suisse de géothermie CREGE pour réaliser différentes études de faisabilité. Le sous-sol a été modélisé, des alliances avec les villes ont été créées pour étudier quels pourraient être les meilleurs sites où un forage serait possible.</p> <p>Le CREGE vient de rendre le rapport final GeoNE. Trois sites préférentiels sont identifiés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuchâtel - Saint-Blaise - Le Locle - La Chaux-de-Fonds - Auvernier - Boudry <p>Ainsi, les objectifs de la Phase 1 du projet GeoNE ont été atteints. Mais les prochaines étapes impliquent un ou plusieurs premiers forages, lesquels se chiffrent en millions. A ce jour, les investisseurs n'ont pas encore été trouvés.</p>	DGT	DGT	2016
<p>Poursuivre l'assainissement des sites pollués qui présentent un risque majeur pour l'environnement</p>	<p>L'investigation et l'assainissement des sites pollués, parmi lesquels les anciennes décharges communales et buttes de tir incombant au canton, sont en cours depuis 3 ans. Une trentaine d'investigations ont été lancées par le canton et les mesures adéquates sont déterminées, cas échéant quelques sites assainis.</p>	DGT	DGT	2015

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Définir un "plan d'actions micropolluants"	<p>Le laboratoire du service de l'énergie et de l'environnement (SENE) dispose des équipements analytiques nécessaires pour déterminer les micropolluants de références et de premières analyses ont déjà été effectuées dans les eaux usées, permettant ainsi de cerner quelles substances sont présentes dans les eaux usées du canton.</p> <p>En mai 2012, le DGT a pris position sur la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (financer l'élimination des composés traces organiques des eaux usées conformément au principe du pollueur-payeur).</p> <p>Le DGT a profité de cette consultation pour revenir sur les précisions que l'OEau devra apporter quant à la planification et la mise en œuvre de ces mesures et a demandé que la Confédération impose également cette mesure (élimination des composés traces organiques) pour des STEP ne répondant pas aux trois critères retenus pour l'instant mais où, pour des raisons écologiques et d'amélioration de la qualité de l'eau du milieu récepteur, cette mesure s'impose. Cela pour inclure les stations d'épuration de la ville du Locle/Les Brenets et celle de la ville de La Chaux-de-Fonds dont les exécutoires se jettent dans le Doubs international, dont la qualité préoccupe grandement le DGT.</p>	DGT	Confédération - CE	Selon planning de la Confédération
Fixer la politique cantonale de protection de l'air	<p>Un premier rapport (révision du plan des mesures OPair) est en consultation à l'interne du SENE. Il comporte 7 grandes orientations pour une politique cantonale de protection de l'air.</p> <p>Il sera mis en consultation en 2013. Le retard est dû au manque de ressources en personnel et financières pour confier des mandats externes dans la cadre de l'élaboration et la validation de ce document.</p>	DGT	CE	2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Participer activement à l'assainissement du bruit provoqué par la ligne CFF du Pied-du-Jura	<p>Les travaux d'assainissement ont débuté début 2012 par le biais de subventions émanant de l'OFT. Ce dernier a approuvé les dossiers d'assainissement des communes concernées du canton, soit La Tène, Hauterive, Boudry, Auvernier, Bevaix, Le Landeron, Gorgier, Colombier, Cornaux, Cressier, Bôle, Neuchâtel et Saint-Blaise.</p> <p>Les dossiers des communes de La Tène, Hauterive et Boudry seront terminés en 2013. Ceux de Colombier et Cressier le seront en principe également.</p> <p>Concernant les 8 autres communes (plus de 4.000 remplacements de fenêtres), les dossiers seront répartis en 3 à 4 lots. Aux alentours de mi-2013, le SENE espère avoir adjudgé les travaux aux différents mandataires et continuer par la suite avec l'élaboration des projets acoustiques.</p> <p>Selon la loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (LBCF), le délai pour la réalisation des mesures d'isolation acoustique est fixé au 31 décembre 2015. Manifestement, il ne pourra pas être respecté pour plusieurs raisons.</p> <p>Le financement des mesures d'insonorisation acoustique restera tout de même assuré passé ce délai pour les projets d'assainissement précités.</p>	DGT	DGT	2017
Biodiversité : mettre en place le plan de relance et les inventaires cantonaux des biotopes, objets géologiques et sites naturels d'importance régionale que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)	Le plan de relance a été terminé à la fin 2010. S'agissant d'ICOP (43 objets), un premier plan a été sanctionné en 2010 (PAC Roches-Blanches). Un deuxième est mis à l'enquête publique et fait actuellement l'objet de procédures suite à des oppositions. Plusieurs sont en cours d'élaboration de même que pour plusieurs sites à batraciens d'importance nationale.	DGT	CE	Poursuite durant la prochaine législature
Définir et appliquer les plans de gestion intégrée des pâturages boisés (PGI)	<p>La mise au point des procédures d'élaboration des PGI est terminée en coordination avec le service de l'agriculture (SAGR). A ce jour, 572 ha de pâturages boisés bénéficient de PGI définitifs alors que les demandes se poursuivent sur une base volontaire: environ 360 ha sont en cours de planification et 33 demandes restent à traiter.</p> <p>Un crédit d'investissement de 100.000 francs a été octroyé à cette mesure en 2011 pour la période 2011 à 2014. Cependant, compte tenu des contraintes financières, aucune tranche n'a pu être budgétée pour les exercices 2012 et 2013, mais une tranche de crédit a néanmoins été libérée en 2011 et une autre courant 2012.</p>	DGT, DEC	DGT, DEC	Poursuite, sur base volontaire

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Finaliser le Plan d'aménagement forestier cantonal (PAF)	<p>La rédaction du Plan d'aménagement forestier a été entamée par chapitres et groupes de travail correspondants il y a plusieurs années, avant même la fusion qui a abouti à la création du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) en 2008. Certains éléments ont nécessité, et d'autres nécessitent encore, une mise à jour importante. Par exemple, la révision nationale des données concernant les forêts de protection selon le nouveau concept de l'OFEV s'est terminée à la fin 2010. Les cartes thématiques ont été mises à jour et ont servi à la planification des subventions RPT forêts 2012-2015.</p> <p>Les chapitres concernant les législations applicables en forêt et la desserte forestière nécessitent encore un travail important avant qu'une consultation de l'ensemble du PAF puisse être entreprise.</p>	DGT	CE	Poursuite en 2013, adoption en 2016
Planifier et mettre en œuvre l'introduction du registre foncier fédéral	L'analyse des servitudes "spc", secteur test de Cortaillod est terminée. La mise à l'enquête publique du secteur test a été réalisée au 1 ^{er} semestre 2012. Le solde de la commune de Cortaillod sera mis à l'enquête au printemps 2013. Cette expérience est concluante, la méthodologie de travail ayant été validée. Le rapport final sera établi en 2013. En conséquence, cet objectif sera atteint au premier semestre 2013.	DGT	DGT	1 ^{er} semestre 2013
Finaliser la mensuration du canton de Neuchâtel	<p>Lancement des dernières entreprises de nouvelles mensurations, à l'exception des zones touchées par les améliorations foncières: objectif atteint le 16.02.2010 avec le lancement des mensurations de Gorgier, lot 6 et Saint Aubin-Sauges, lot 3.</p> <p>Homogénéisation des données: objectif atteint en mai 2013.</p> <p>Lancement des entreprises de nouvelles mensurations suite aux remaniements parcellaires (Val-de-Ruz, Gorgier). Cette étape dépend des syndicats d'améliorations foncières qui doivent terminer les remaniements: lancement de Gorgier, lot 7 en 2012, Engollon, lot 3 en 2013, Savagnier, lot 5 et Fenin-Vilars-Saules, lot 4 en 2015-2016.</p>	DGT	DGT	2016

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Poursuivre les développements relatifs à la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision dans le cadre du SITN	<p>Développement de nouvelles versions de guichets cartographiques Internet et Intranet plus rapides, plus conviviales et plus puissantes: mise en production prévue pour la solution intranet au premier trimestre 2013.</p> <p>Introduction d'une solution de cartographie mobile et de géolocalisation pour tablettes et smartphones déjà exploitées par la police et les services d'intervention; une version 2 sera mise en production prochainement.</p> <p>Mise en œuvre d'une nouvelle version d'atlas statistique interactif réalisée à fin 2012.</p> <p>Amélioration de l'automatisation de la diffusion de données cartographiques avec la solution geoshop (version 2) mise en service fin janvier 2013.</p> <p>Développement d'applications d'aide à la décision pour l'énergie (cartographie du potentiel solaire), les forêts (modèles numériques de canopée), gestion des manifestations sportives et des sites pollués.</p>	DGT	DGT	Développement continu
Développer les coopératives d'habitation en partenariat public-privé (PPP) afin d'augmenter le taux de logement à loyer abordable (actuellement = 2,9%, objectif visé = 5% = moyenne romande)	<p>Le Grand Conseil a approuvé le 30 août 2011 un décret à l'appui d'un cautionnement de 2,5 millions en faveur de la coopérative Héliotropes à Cernier, ce qui permet de se rapprocher un peu plus de l'objectif des 5%. Les constructions pour ce projet seront terminées à fin 2014.</p> <p>D'autres projets de coopératives sont en cours, tels Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds, ARC-Ciel à Fontainemelon ou Monruz à Neuchâtel.</p>	DGT	CE	Fin de la prochaine législature
Mise en œuvre de la loi Agenda21 (développement durable)	Faute de moyens financiers et de forces de travail, cet objectif n'a pas encore pu être mis en œuvre.	DGT	CE	2016

IX. Economie publique

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Proposer au Grand Conseil une loi sur la statistique et définir un programme pluriannuel mettant en évidence les axes prioritaires en la matière, avec, en parallèle, une structure adaptée à l'évolution de la mission dévolue	<p>Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de loi sur la statistique cantonale 10.045 traité le 25 janvier 2011 et adoption de la loi amendée. Programme pluriannuel en cours d'élaboration.</p> <p>L'adaptation structurelle s'est traduite par la création du service de statistique en 2011 (auparavant un office), sans coût supplémentaire, lui permettant de disposer d'une plus grande visibilité à l'interne et à l'externe de l'administration cantonale. Du coup, son rôle transversal, voire central, a été renforcé.</p>	DEC	2011

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Réformer la police du commerce et des établissements publics ; suite au rejet par le peuple de la LPCEP, proposer de nouvelles modifications légales prenant en considération les sensibilités exprimées lors de la campagne et permettant de rationaliser le traitement des dossiers	Les projets de loi sur les établissements publics, sur la police du commerce et sur l'heure d'ouverture des commerces ont été mis en consultation au début du second semestre 2012, puis soumis au Grand Conseil pour traitement début 2013.	DEC	GC	2013
Créer un guichet unique cantonal géré par le DEC pour les entreprises (NECO / SEMP / OPFE / SFPL / autres...)	La porte d'entrée unique cantonale pour les entreprises trouvera son ancrage légal dans la loi sur l'appui au développement économique dont le projet a été mis en consultation dans le courant du second semestre 2012, puis soumis au Grand Conseil pour traitement début 2013.	DEC	GC	2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
<p>Favoriser le développement d'un tissu économique vivant, caractérisé par un savoir-faire ancestral dans les technologies de haute précision ; pour ce faire, renforcer les filières qui présentent un potentiel avéré et soutenir les acteurs locaux ou accueillir de nouvelles sociétés complémentaires</p>	<p>La stratégie en matière de développement économique a été validée en 2011 et est mise en œuvre depuis. Elle trouvera son ancrage légal dans la loi sur l'appui au développement économique dont le projet a été mis en consultation dans le courant du second semestre 2012, puis sera soumis au GC pour traitement en 2013.</p>	DEC	GC	2013
<p>Mettre en œuvre la nouvelle politique touristique ; répartir les rôles entre les divers acteurs du tourisme et définir un modèle commun incluant l'offre, la promotion et l'accueil</p>	<p>La nouvelle politique touristique cantonale trouve son ancrage légal dans la loi sur le tourisme dont le projet a été mis en consultation dans le courant du second semestre 2012, puis sera soumis au Grand Conseil pour traitement en 2013.</p>	DEC	GC	2013

X. Finances et impôts

Objectifs	Mesures	Dpt	Entrée en vigueur
Réviser la fiscalité des entreprises et des personnes physiques	Fiscalité des entreprises: nouvelle loi adoptée par le peuple le 19 juin 2011. Entrée en vigueur au 1 ^{er} janvier 2012, elle prévoit un abandon des allègements fiscaux et permet au canton de Neuchâtel de disposer d'un cadre fiscal euro-compatible. Elle laisse dès aujourd'hui entrevoir des perspectives réjouissantes du point de vue des recettes.	DJSF	1 ^{er} janvier 2012
	Fiscalité des personnes physiques: nouvelle loi adoptée par le Grand Conseil le 30 mai 2012. La nouvelle fiscalité, qui doit restaurer l'attractivité du canton, bénéficie prioritairement aux familles et à la classe moyenne. Entrée en vigueur de manière échelonnée entre 2013 et 2017.	DJSF	1 ^{er} janvier 2013, de manière échelonnée

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Etablir et mener un programme de redressement structurel durable des finances cantonales; à cet effet, introduire de nouveaux outils de gestion financière, comme une planification intégrée et une comptabilité analytique	<p>La planification financière roulante (PFR) a été introduite lors de l'élaboration du budget 2010 (PFR 2011-2013). Le lien avec la planification des tâches n'est pas réalisé. Un projet a été présenté au Conseil d'Etat et à la CGF en automne 2012. En parallèle, le Conseil d'Etat, en accord avec la CGF, compte mettre en place une structure de travail par délégations afin d'identifier et de mettre en œuvre les mesures de redressement permettant d'atteindre les objectifs fixés.</p> <p>L'introduction d'une gestion par enveloppes et par prestations, ainsi que de la comptabilité analytique, a pris un certain retard. Ce projet a été repris à fin 2012 avec l'arrivée du nouveau chef de l'office d'organisation (OORG). La conception est en cours et une première phase pilote avec 5 services a débuté au 1^{er} janvier 2013.</p>	DJSF	CE - GC	Dès 2010
Introduire et mettre en œuvre une gestion basée sur des enveloppes budgétaires et des contrats de prestations	L'évolution du système de gestion par enveloppes dépend de la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les finances, de l'introduction du MCH2 et de la comptabilité analytique. Cela nécessite une refonte importante du système SAP qui doit être réalisée sur plusieurs années, pour autant que les moyens financiers prévus initialement puissent être préservés.	DJSF	CE - GC	Dès 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Généraliser le pilotage par objectif et par prestation et mesurer au double plan qualitatif et quantitatif les performances des unités	<p>La création d'outils performants permettant un pilotage par objectifs et prestations et un suivi de performance des unités nécessite la réalisation d'un nouveau système technique cohérent et l'introduction de la comptabilité analytique. Sans la mise en œuvre préalable d'un système complet, l'aboutissement du pilotage par objectif et la mesure des performances ne sont pas envisageables. Les restrictions budgétaires risquent de retarder le projet.</p>	DJSF	CE - GC	Dès 2013
Réviser la fiscalité des entreprises et des personnes physiques: redistribution de la part communale	<p>Au vu des disparités intercommunales accrues par l'apport de nouveaux revenus fiscaux des personnes morales suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle fiscalité des entreprises, il est apparu nécessaire d'introduire un nouveau mode de redistribution de la part communale de l'impôt des personnes morales.</p> <p>Un groupe de travail réunissant des représentants de l'Etat et des principales communes contributrices a proposé un nouveau mode de redistribution de la part communale de l'IPM destiné à prendre la relève au 1^{er} janvier 2014 du régime transitoire mis en place dans le sillage de la réforme, et permettant de garantir à chaque commune un niveau de recettes au moins équivalent à la moyenne des années fiscales 2005-2009.</p> <p>Le DJSF a consulté les communes en automne 2012 sur ce projet. Les travaux législatifs devraient aboutir courant 2013 afin de permettre l'entrée en vigueur du nouveau régime le 1^{er} janvier 2014.</p>	DJSF	CE	2013
Poursuivre la restructuration du secteur de l'impôt en l'axant sur la relation avec le contribuable	<p>Le rapport concernant la réorganisation du service a été adopté par le Grand Conseil fin 2012. La restructuration se poursuit et devra déboucher sur un organigramme simplifié permettant de mieux répondre aux contribuables et, dans le même temps, d'améliorer significativement la rentabilité de l'impôt grâce à la mobilisation accrue de ressources dans le domaine de l'expertise.</p>	DJSF	GC	2012
Améliorer l'offre et la qualité des services publics à l'aide d'outils tels que des chartes du citoyen, des enquêtes de satisfaction client, la gestion des processus et de l'autoévaluation.	<p>Les premiers éléments pour la gestion de la qualité vont être introduits dans le cadre du projet pilote de la gestion par enveloppes et par prestations.</p> <p>Les restrictions budgétaires risquent de retarder le projet.</p>	DJSF	GC	Dès 2013

Objectifs	Mesures et état d'avancement	Dpt	Décision	Délai
Introduire le nouveau Manuel de comptabilité harmonisée (MCH2) à l'Etat et dans les communes.	Ce projet a été intégré dans un projet plus vaste de réforme et de modernisation de la gestion financière de l'Etat et des communes. Il fait l'objet d'une collaboration étroite entre Etat et communes. Le concept comptable MCH2 a été adopté par le comité de pilotage en septembre 2012. Sur le plan légal, il se traduit par une révision de la loi-cadre sur les finances qui régira également les communes et qui sera soumise au Grand Conseil en 2013. Sur le plan technique, sa mise en œuvre nécessite, comme pour la comptabilité analytique et la gestion par enveloppes et par prestations, une révision du système SAP. Finalement, le MCH2 demandera un gros effort de formation des autorités politiques, cadres et collaborateurs des administrations au moment de son introduction. Ces étapes devraient s'échelonner entre 2013 et 2016.	DJSF	GC	2013-2016

Chancellerie d'Etat
Château
2001 Neuchâtel

Tél. 032 889 40 03
Secretariat.Chancellerie@ne.ch
www.ne.ch/bilanlegislature